



La Corporation de développement des investissements du Canada

Rapport annuel 2022

Table des matières

1	Administrateurs et dirigeants	26	Rapport des auditeurs indépendants
2	Message du chef du Conseil	30	États financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2022
3	Message de la présidente et chef de la direction		
5	La CDEV en 2022 : Faits saillants		États financiers consolidés de la Corporation Trans Mountain au 31 décembre 2022 Consulter le www.transmountain.com
7	Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance		
11	Conformité à la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>		États financiers de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au 31 décembre 2022 Consulter le www.ceefc-cfuec.ca
12	Rapport de gestion		
24	Responsabilité de la direction pour les états financiers		

Adresse de la Corporation



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Téléphone : 416 966-2221
Télécopieur : 416 966-5485
Site Web : www.cdev.gc.ca

Administrateurs et dirigeants*

MINISTRE RESPONSABLE DE LA CDEV

L'honorable Chrystia Freeland
Vice-première ministre et ministre des Finances

DIRIGEANTS

Elizabeth Wademan, CFA, IAS.A**

Présidente et chef de la direction

Al Hamdani, MBA, CFA

Vice-président exécutif et directeur
général des affaires

Tess Lofsky, LL.B

Avocate générale et secrétaire générale

Andrew StafI, CPA, CA

Chef de la direction financière

Zoltan Ambrus, MBA, LL.B., CFA, IAS.A

Vice-président
Président et chef de la direction, CFUEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Steve Swaffield, BA, MA, MBA, CEng

Chef du Conseil de la CDEV
Président
CarbEx Consulting Inc.
Whistler (Colombie-Britannique)

Dwight Ball³⁾

Administrateur indépendant
Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador)

Carole Malo, B. Com, CFA^{1) 2)}

Administratrice indépendante
Commission de l'énergie de l'Ontario, hôpital
Humber River et université York
Toronto (Ontario)

Jennifer Reynolds, IAS.A³⁾

Chef de la direction
Women Corporate Directors Foundation
Toronto (Ontario)

Sandra Rosch, MBA, IAS.A^{1) 2)}

Vice-présidente exécutive et administratrice
Labrador Iron Ore Royalty Corporation
Toronto (Ontario)

Sean Strickland, BA^{1) 2) 3)}

Directeur exécutif
Les Syndicats des métiers de la construction
du Canada
Waterloo (Ontario)

Elizabeth Wademan, CFA, IAS.A**

Présidente et chef de la direction
Toronto (Ontario)

Robert Wener, MBA, FCPA, FCA^{1) 2)}

Président
Wener Advisory Group Ltd.
Ottawa (Ontario)

COMITÉS DU CONSEIL

¹⁾ Comité d'audit

²⁾ Comité de nomination et de gouvernance

³⁾ Comité des ressources humaines et de
rémunération

* En date du 28 mars 2023

** La présidente et chef de la direction a été nommée par décret pour un mandat de cinq ans à compter du 28 mars 2022

Message du chef du Conseil



En ce 40^e anniversaire, je repense à 2022 et je constate que ce fut une année exaltante, sous le signe de la croissance et des grands changements pour la CDEV.

L'année écoulée, qui a été marquée par la sortie de la pandémie, ne peut être décrite comme une année normale. Néanmoins, l'équipe de la CDEV et ses diverses unités d'exploitation ont réussi à naviguer entre les écueils et à poursuivre leur partenariat avec le gouvernement du Canada, fournissant les conseils financiers et les services de gestion des actifs pour lesquels elles sont réputées.

J'ai été vraiment très heureux d'accueillir Elizabeth Wademan en tant que nouvelle présidente et chef de la direction en mars 2022. Elle s'est jointe à la CDEV après une longue et impressionnante carrière dans les services bancaires d'investissement et les services financiers qui, de concert avec sa grande expérience au sein de conseils d'administration et son esprit stratégique, lui a donné les compétences nécessaires pour amener la CDEV au niveau supérieur. J'ai beaucoup aimé travailler avec elle cette année et constater les changements qu'elle met déjà en œuvre.

Au cours des derniers mois, le conseil d'administration de la CDEV a également accueilli deux nouveaux administrateurs, Dwight Ball et Sean Strickland, dans le cadre d'un remaniement du conseil d'administration. Leurs expériences et connaissances diversifiées enrichissent les compétences du conseil d'administration grâce à de nouvelles perspectives et expertises. De plus, Mary Ritchie a pris sa retraite après avoir siégé au conseil d'administration pendant 13 ans. Je tiens à la remercier pour son engagement, son dévouement et les précieux conseils qu'elle a prodigués au conseil d'administration et aux comités de la CDEV.

Les sociétés de notre portefeuille ont affiché des résultats remarquables en 2022 et, malgré la conjoncture difficile, la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») a connu une année exceptionnelle, puisqu'elle a continué d'exporter en toute sécurité du pétrole brut provenant du champ Hibernia et de générer un bénéfice important pour le gouvernement du Canada.

L'année a également été déterminante pour Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM a accueilli une nouvelle chef de la direction et géré une année complète de travaux de construction sécuritaires, qui sont achevés à environ 75 %. Pendant ce temps, la main-d'œuvre sur le terrain a culminé à environ 12 000 personnes, créant un dynamisme économique bien apprécié dans la région. Au début de l'année, les travaux se sont poursuivis pour remettre en état les infrastructures essentielles endommagées par les graves inondations survenues en novembre de l'année précédente. Je suis persuadé que, plus tard, lorsque nous repenserons à cet énorme projet, nous constaterons les avantages économiques qui résulteront de l'offre du pétrole brut canadien sur les marchés internationaux.

Comme vous le verrez dans le présent rapport, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») a atteint le point d'équilibre en 2022, se dessaisissant de certaines positions et cessant d'établir de nouvelles relations avec des prêteurs. La société a joué un rôle central pour aider de grands employeurs canadiens à rester en affaires au début de la pandémie de COVID-19 et lors des vagues subséquentes causées par les variants.

Si l'on se tourne vers l'avenir, la CDEV est bien placée pour aider le Canada à réaliser ses ambitions de croissance au moyen du Fonds de croissance du Canada et d'autres initiatives clés. L'année 2023 s'annonce elle aussi passionnante.

Steve Swaffield

Chef du Conseil

Message de la présidente et chef de la direction



Il s'agit de mon premier rapport annuel depuis ma nomination à titre de présidente et chef de la direction en mars 2022. En repensant à mes débuts à la CDEV, j'étais enthousiaste à l'idée de me joindre à une entreprise riche d'une longue histoire et de nombreuses réalisations et je suis honorée de diriger une société dont le mandat est si déterminant pour le Canada.

Au cours de mes premiers mois en poste, j'ai pu constater la grande variété et l'étendue des questions sur lesquelles travaille la CDEV. Notre capacité à offrir un soutien et des services-conseils indépendants et objectifs au gouvernement du Canada a été particulièrement appréciée au cours de la dernière année, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la CDEV est un partenaire clé dans les projets de grande importance pour le pays.

La constitution de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada, qui vise à soutenir certains des plus grands employeurs du Canada et, plus récemment, la création de nouvelles entités, notamment le Fonds de croissance du Canada, destinées à soutenir les objectifs stratégiques clés afin de favoriser les investissements nécessaires à la décarbonisation et à la croissance de notre économie, sont d'excellents exemples de cette capacité pendant la pandémie.

L'année 2022 a été particulièrement dynamique et fructueuse, présentant son lot de défis et d'occasions pour la CDEV et ses filiales. Nos actifs ont enregistré un solide rendement et, en dépit de la situation en évolution constante, la CDEV a versé des dividendes totalisant 414 millions de dollars au gouvernement. Nous avons également relevé certains des nouveaux défis posés par une économie en transition, qui se remet de la pandémie. Au cours

de cette transition, les entreprises pourraient être confrontées à des défis croissants, nous demeurons déterminés et nous sommes prêts à soutenir le gouvernement et à assurer la résilience dans l'ensemble de notre portefeuille.

Nous avons célébré le 40^e anniversaire de la CDEV en 2022, et cela me rappelle que nous avons toujours géré et monétisé le portefeuille d'actifs commerciaux du gouvernement canadien de manière à atteindre les objectifs stratégiques du Canada. Nos compétences clés et notre capacité à réaliser des transactions majeures profitant aux Canadiens ont persisté au cours des quatre dernières décennies.

Je suis enthousiaste à l'idée d'entamer un nouveau chapitre de l'histoire de la CDEV en ayant une nouvelle vision de l'avenir et en adoptant un état d'esprit stratégique dans toutes nos actions. Nous avons une occasion unique de poursuivre nos efforts en vue de soutenir l'économie canadienne dans le cadre de notre mandat et d'apporter une valeur ajoutée au gouvernement grâce à notre approche commerciale, aux meilleures perspectives en matière d'affaires et de gouvernance et à une équipe compétente.

Qui plus est, un de mes objectifs pour 2022 et 2023 est de mettre l'accent sur la culture de la CDEV et de faire en sorte que celle-ci soit reconnue comme un employeur de choix et qu'elle attire de nouveaux talents des secteurs privé et public. Nous renforçons notre équipe de direction au moyen du recrutement et du perfectionnement interne, grâce à une solide combinaison de compétences, de leadership et de connaissances techniques approfondies provenant du secteur privé. Je suis heureuse de m'être jointe à la CDEV à un moment où le retour au travail en personne, combiné à une structure de travail hybride, nous a permis de développer une forte culture d'entreprise et de souligner l'importance d'une équipe soudée.

Notre actif le plus important, Corporation Trans Mountain (« CTM »), a connu une année remarquable en 2022, la construction du projet d'agrandissement du réseau ayant progressé de 31 % pour atteindre un niveau cumulé de 75 % à la fin de l'année. Le travail ardu à accomplir en 2023 se fera sur des terrains montagneux et urbains plus accidentés. L'équipe de direction de CTM, en collaboration avec les sous-traitants, s'emploie vigoureusement à dégager les efficiences de construction et prévoit terminer la construction avant la fin de 2023. La CDEV continue de collaborer étroitement avec le

Message de la présidente et chef de la direction

conseil et la direction de CTM afin de préserver l'excellence en matière d'exploitation du réseau pipelinier Trans Mountain et de mener à bien le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. CTM a généré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement de 415 millions de dollars en 2022 ce qui en fait une entreprise solide. Au cours des prochaines semaines, nous collaborerons avec CTM afin d'obtenir des sources de financement externes pour financer les travaux de construction à venir du projet d'agrandissement jusqu'à son achèvement.

Notre filiale de prêt, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), a été active en 2022. Elle a commencé l'année en cédant ses bons de souscription d'Air Canada, pour un produit de 82 millions de dollars, et en aidant ses emprunteurs du secteur aérien à faire face à la vague des variants du virus. La CFUEC a également conclu une nouvelle facilité de prêt de 150 millions de dollars avec Air Transat pour aider la compagnie aérienne à poursuivre ses activités et à améliorer sa situation financière à court terme. Compte tenu de l'essoufflement de la pandémie, la CFUEC a cessé d'émettre de nouveaux prêts et se concentre désormais sur la gestion de son portefeuille d'une valeur de 3,1 milliards de dollars.

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») a connu une année importante, tant sur le plan opérationnel qu'en raison des changements de direction. La SGCH a enregistré des produits nets tirés du pétrole brut de 197 millions de dollars, en hausse de 30 % par rapport à 2021, et un bénéfice après impôt de 112 millions de dollars, en hausse de 74 % par rapport à 2021. J'ai eu le plaisir de superviser la transition de la direction de la SGCH, notamment avec la promotion d'Anita Tonn au poste de présidente et chef de la direction financière, alors que je passais le flambeau à titre de présidente et chef de la direction. Sa connaissance approfondie de la SGCH et ses qualités de leader seront très utiles à la SGCH dans l'avenir. La société a également célébré une étape importante en 2022, à savoir le 25^e anniversaire de la production du champ pétrolifère Hibernia. Les activités de forage d'Hibernia, qui avaient été suspendues depuis le milieu de 2020, ont repris à la fin de l'année 2022. À la clôture de l'exercice 2022, la SGCH avait versé à la CDEV des dividendes cumulatifs de 2,5 milliards de dollars depuis sa création.

La CDEV continue également de recevoir et de gérer les paiements au titre de la participation au bénéfice net versés par les propriétaires d'Hibernia. Nous avons reçu 288 millions de dollars en 2022 et nous avons reversé ces fonds au gouvernement sous forme de dividendes.

Nous avons constitué une nouvelle filiale d'importance, le Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC »), qui, lorsqu'il sera lancé en 2023, sera doté d'un capital de 15 milliards de dollars et jouera un rôle essentiel dans la mobilisation des capitaux nécessaires à la réalisation de nos objectifs climatiques et à la croissance de notre économie. Il s'agit d'une initiative clé pour le Canada, nous sommes fiers d'accueillir le FCC au sein du groupe de la CDEV et nous ne ménageons aucun effort pour le mettre en place.

Ce que la CDEV offre à ses employés et au gouvernement est unique. En 2023, nous aurons l'occasion de renforcer notre proposition de valeur, de perfectionner notre modèle de prestation de services et de veiller à ce que notre exécution réponde aux normes les plus strictes. En renforçant notre équipe et notre culture, nous serons bien placés pour continuer à prendre en charge des transactions financières cruciales et complexes afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs et à maximiser la valeur des actifs de l'État.

Je tiens à remercier mes collègues, dont le travail acharné au cours de la dernière année a rendu ces réalisations possibles, ainsi que le conseil d'administration pour son soutien et ses conseils. Je me réjouis à la pensée de travailler avec le conseil d'administration et l'équipe de direction dans les années à venir afin de continuer à façonner une entreprise résiliente et diversifiée, qui a des effets positifs pour l'avenir.



Elizabeth Wademan

Présidente et chef de la direction

La CDEV en 2022 : Faits saillants

La CDEV fournit au gouvernement du Canada des services consultatifs financiers spécialisés concernant les intérêts commerciaux les plus complexes et les plus diversifiés du pays.

Nous demeurons la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux, et nous nous engageons dans des solutions financières sophistiquées pour défendre les intérêts commerciaux du gouvernement fédéral par des négociations robustes. Nous avons, entre autres, pour mission d'agir dans l'intérêt supérieur du Canada, au nom de la ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales pour l'ensemble de nos mandats.

L'année qui s'est écoulée marque le 40^e anniversaire de la CDEV en tant qu'entité de choix pour les transactions financières critiques aidant le Canada à atteindre ses objectifs et à maximiser la valeur des actifs du gouvernement.

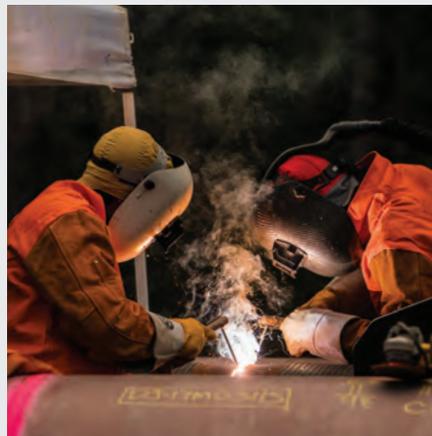
Faits saillants des filiales de la CDEV

- La CDEV a fourni à sa filiale, CTM, le financement nécessaire pour qu'elle poursuive son projet d'agrandissement du pipeline. En 2022, CTM a consacré 8,66 milliards de dollars au développement du projet
- CTM a généré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement de 415 millions de dollars en 2022.
- La SGCH a généré un bénéfice net de 112 millions de dollars grâce aux produits nets tirés du pétrole brut de 197 millions de dollars provenant d'un volume de vente de 2,3 millions de barils.
- La CFUEC a reçu des remboursements de prêts d'un montant de 35 millions de dollars. La CFUEC a généré un excédent de 118 millions de dollars, compte non tenu des apports gouvernementaux.
- En 2022, la CDEV a reçu 288 millions de dollars au titre de la participation au bénéfice net.
- En 2022, la CDEV a versé des dividendes de 414 millions de dollars au gouvernement.
- La CDEV a constitué le Fonds de croissance du Canada en tant que filiale afin d'injecter des fonds qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé pour aider l'économie canadienne à cheminer sur la voie de la carboneutralité.



Plateforme Hibernia :

Hibernia a célébré ses 25 ans de production pétrolière, un jalon important.



En haut :
Travaux d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, au terminal maritime de Westridge à Burnaby, en Colombie-Britannique.

En bas, à gauche :
Travaux d'agrandissement du réseau dans la région de Coquihalla-Hope, en Colombie-Britannique.

En bas, au centre :
Travailleurs du projet d'agrandissement dans la région de North Thompson, en Colombie-Britannique.

En bas, à droite :
Travaux d'agrandissement du réseau dans la région de Coquihalla-Hope, en Colombie-Britannique.

Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

PRATIQUES LIÉES AUX CRITÈRES ESG DE LA CDEV

La société et les gouvernements du monde entier ont de plus en plus d'attentes à l'égard de la performance et des pratiques liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») des entreprises. Conformément à la mission de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») d'agir dans l'intérêt supérieur du Canada en mettant en œuvre un excellent jugement d'affaires et des pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, nous continuons à évaluer les pratiques liées aux critères ESG des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation et nous nous efforçons d'améliorer sans cesse nos méthodes de présentation de l'information liée à ces questions.

Environnement

La CDEV procède à la rédaction de son premier rapport consolidé sur les risques liés au climat pour 2022, qui donnera un aperçu de ses pratiques de gouvernance, de sa gestion des risques, de sa stratégie et de ses paramètres de mesure conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC ») du Conseil de stabilité financière. Le conseil d'administration de la CDEV examine actuellement les rapports semestriels sur les risques, qui présentent les risques stratégiques (notamment ceux liés au climat) au sein de chaque filiale, et a participé à une séance sur les risques liés au climat lors de sa retraite annuelle. Enfin, la CDEV a contribué, en 2022, à l'élaboration de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada en fournissant des renseignements utiles sur ses biens immobiliers, ses flottes et ses activités.

Responsabilité sociale

La CDEV souscrit à une politique dynamique en matière d'emploi malgré sa petite équipe. Le conseil d'administration et l'équipe dirigeante sont fortement diversifiés sur le plan du genre, comptant respectivement 50 % et 40 % de membres féminins, et entendent continuer à favoriser la représentation, parmi leurs effectifs, des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres de groupes racialisés. Au cours de l'exercice 2022, les membres de son équipe ont participé à une journée d'investissement communautaire au cours de laquelle ils ont distribué des repas au sein de la population. Toujours en 2022, la CDEV a apporté des modifications importantes à sa politique de lutte contre le harcèlement en milieu de travail et organisé, à l'intention des membres du personnel et du conseil d'administration, une formation pertinente, offerte par un expert indépendant. Conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la CDEV a publié son premier plan sur l'accessibilité en 2022.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le Chef du Conseil évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Actuellement, tous les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des cadres de la Corporation sont indépendants de la direction de la CDEV, à l'exception de la présidente et chef de la direction de la CDEV, qui siège au conseil de la Corporation et aux conseils de toutes ses filiales.

Chaque année, le conseil d'administration de la CDEV passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une retraite annuelle au cours de laquelle les administrateurs examinent, entre autres, la stratégie de la Corporation.

Pour l'aider à assurer la responsabilité de gérance qui lui incombe à l'égard de la CDEV, le conseil d'administration avait deux comités en 2022 : le comité de gouvernance et des ressources humaines et le comité d'audit. En mars 2023, la structure des comités a été revue et trois comités ont été mis sur pied : le comité de nomination et de gouvernance, le comité des ressources humaines et de rémunération et le comité d'audit.

Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation y compris la nomination de nouveaux administrateurs et du chef de la direction, le cas échéant. Il passe en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, ce comité contribue à déterminer la composition et la structure souhaitées du conseil d'administration et de ses comités ainsi que des conseils d'administration des filiales de la CDEV.

Le comité des ressources humaines et de rémunération appuie le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen et l'approbation de la rémunération des cadres.

Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation. Les plans de travail sont mis à jour annuellement pour chaque conseil et comité.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration. Le conseil examine et approuve les politiques de la Corporation.

Pour assurer une communication efficace avec la Couronne et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web et une assemblée annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec la ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

Les indemnités versées aux administrateurs sont fixées par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, la préparation et leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, le cas échéant. Les administrateurs ont également droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance. À cette fin, la CDEV a mis en œuvre une directive relative aux frais de déplacement en 2015.

La CDEV et ses filiales autres que la Financière Canada TMP Ltée et Canada Eldor Inc. possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement. Le conseil de la SGCH est formé d'administrateurs de la CDEV. Le conseil de CTM a été nommé par la CDEV et il est responsable de la supervision et de la gouvernance de CTM. Le conseil de la CFUEC a aussi été nommé par la CDEV et est responsable de la surveillance et de la gouvernance de la CFUEC. Les membres du conseil d'administration du Fonds de croissance du Canada inc. seront nommés par le conseil de la CDEV, en concertation avec la ministre des Finances. Le Fonds de croissance du Canada inc. n'a exercé aucune activité en 2022.

De plus amples précisions sur les pratiques liées aux critères ESG de nos trois filiales les plus actives, soit Corporation Trans Mountain (« CTM »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), sont présentées dans les pages qui suivent.

APPROCHE DE CTM EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG

En 2023, CTM publiera son troisième rapport ESG dans lequel elle présentera la performance de la Corporation en matière de critères ESG pour les quatre dernières années et décrira plus en détail les pratiques ci-dessous.

Environnement

CTM s'est dotée d'un programme d'intégrité solide et proactif qui inclut des inspections à l'intérieur des canalisations, des fouilles d'intégrité et un centre de contrôle qui assure une surveillance continue du fonctionnement des pipelines. En cas d'incident, CTM dispose de plans d'intervention d'urgence et de son propre matériel pour les interventions d'urgence sur les pipelines, les stations de pompage et le terminal maritime Westridge. Bien que les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») associées à l'exploitation d'un pipeline soient relativement faibles, elles sont néanmoins abordées dans le plan de réduction des GES publié par CTM en 2022. Pour atteindre son objectif de zéro émission nette (de portée 1 et de portée 2) d'ici 2050, CTM s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 100 000 tonnes d'ici 2030 comparativement à son niveau de référence de 2023.

Dans le cadre de l'exécution du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (le « PARTM »), CTM a recours à un éventail de pratiques et de technologies environnementales de pointe. CTM a évalué, et cherche à réduire au minimum, les répercussions de ses activités de construction sur les sols, l'eau et l'air. CTM collabore avec des surveillants autochtones pour intégrer les savoirs traditionnels dans la surveillance du chantier et pour limiter les répercussions des travaux sur les sites d'utilisation des terres à des fins traditionnelles et les ressources patrimoniales.

De plus, CTM a relogé des milliers d'amphibiens, de poissons, d'escargots et de serpents pour atténuer l'incidence des travaux de construction sur les espèces terrestres et aquatiques. Elle a également consigné des milliers d'observations sur les nids d'oiseaux qui ont fait l'objet d'un suivi pour protéger les oiseaux migrateurs et leur habitat.

La construction du PARTM produira des émissions. Dans le cadre de son processus d'obtention des approbations réglementaires, CTM s'est engagée à compenser les émissions liées à la construction découlant de la consommation de carburant pendant la construction et des activités de défrichement du terrain. CTM prévoit élaborer et publier un plan de compensation du projet d'agrandissement d'ici la fin de 2023.

Présentation d'informations liées au climat

Dans son rapport sur les critères ESG, CTM présente des informations annuelles sur les quatre axes thématiques du cadre du GIFCC, soit la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie ainsi que les mesures et les objectifs. En tant que mesure supplémentaire pour la mise en œuvre des recommandations du GIFCC, CTM a réalisé une analyse quantitative des scénarios climatiques. Ces derniers désignent à la fois des scénarios physiques liés au climat (c.-à-d. des modèles de différents changements chroniques et aigus touchant le climat) et des scénarios de transition liés au climat (c.-à-d. les politiques, les conditions du marché et les conditions macroéconomiques associées à différents taux de transition énergétique).

Scénarios physiques : En 2022, CTM a retenu les services d'un consultant indépendant pour effectuer une évaluation des risques physiques et produire un rapport examinant les incidences des changements climatiques sur douze segments de pipeline, des stations de pompage, des terminaux de stockage et le terminal maritime Westridge. L'analyse a porté sur trois scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC ») couvrant un éventail de résultats.

Les tempêtes, les sécheresses et les inondations ont été identifiées comme étant les risques aigus les plus prononcés, alors que le stress thermique, le stress hydrique et l'élévation du niveau de la mer comme étant les principaux risques chroniques. L'élévation du niveau de la mer est propre aux zones situées près du fleuve Fraser et au terminal maritime Westridge. Les risques physiques sont évalués et gérés conformément au programme d'intégrité des actifs de CTM.

Scénarios de transition et résilience : Vers la fin de 2022, CTM a embauché un consultant indépendant pour mener un exercice de modélisation de scénarios. À partir des données tirées du rapport Avenir énergétique du Canada en 2021 de la Régie de l'énergie du Canada et des Nouveaux engagements annoncés (Announced Pledges Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie, CTM a pu modéliser les impacts, sur le débit du réseau jusqu'en 2045, d'une réduction des GES engendrée par une baisse de l'approvisionnement en provenance du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et en provenance des raffineries nord-américaines. Selon ce scénario particulier, CTM demeure résiliente, et le pipeline devrait fonctionner à plein régime jusqu'en 2045. CTM a retenu les Nouveaux engagements annoncés parce qu'ils reflètent les engagements pris par plusieurs gouvernements du monde, dont celui du Canada, et parce qu'il s'agit du scénario de transition le plus rigoureux qui indique le niveau de précision des données requis aux fins de l'analyse. À ce stade, le scénario de l'Agence internationale de l'énergie en vue de la carboneutralité d'ici 2050 ne contient pas suffisamment de données régionales pour garantir la fiabilité de l'analyse.

CTM continuera d'évaluer une série de risques de transition liés à la réglementation et au marché. Ces risques comprennent notamment les variations de la demande de pétrole, la faiblesse persistante des prix du pétrole, la réglementation sur le carbone, laquelle a une incidence sur les expéditeurs et sur l'accès aux raffineries. La position stratégique de CTM en tant que seul réseau pipelinier transportant du pétrole brut et des produits raffinés vers la côte ouest ayant accès à un terminal maritime lui procure un avantage unique qui favorise sa résilience dans des scénarios de baisse de la demande de pétrole.

Gestion des risques d'entreprise : CTM a intégré les risques physiques et les risques liés à la transition dans son programme de gestion des risques d'entreprise, qui sera bonifié par l'ajout des résultats d'analyse de ces risques. Le programme de gestion des risques d'entreprise de CTM porte sur la surveillance et l'évaluation des risques financiers, opérationnels, stratégiques et de conformité. La direction procède à un examen critique et à une mise à jour du registre des risques tous les trimestres.

Social

CTM s'efforce de trouver des façons d'optimiser les opportunités pour les peuples autochtones du Canada. L'objectif de CTM est de s'assurer que les communautés autochtones seront dans une situation plus durable que lorsque nous avons entamé le dialogue, et de générer des retombées positives qui perdureront au-delà du projet d'agrandissement. Conformément à son mandat d'exercer ses activités de manière à respecter l'engagement du Canada à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones, CTM travaille à la mise sur pied d'un conseil consultatif autochtone et s'est par ailleurs engagée à publier un plan de réconciliation d'ici la fin de 2023.

Pour assurer la sécurité des activités d'exploitation et de construction, CTM suit des règles de sécurité strictes, a des attentes élevées envers ses entrepreneurs et travaille sans relâche à améliorer ses pratiques de sécurité. L'approche de CTM en matière de sécurité dans le cadre du projet d'agrandissement se concentre sur la visibilité de la direction, l'identification des dangers, la sensibilisation aux activités à risque élevé et la reconnaissance des comportements positifs en matière de sécurité.

En tant que société sous réglementation fédérale, CTM souscrit à une politique dynamique en matière d'emploi afin d'accroître la représentation de quatre groupes désignés, à savoir les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, CTM a publié son premier Plan d'accessibilité en 2022.

Gouvernance

Dawn Farrell a été nommée au poste de présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration depuis le 15 août 2022. Le conseil d'administration de CTM compte 12 membres nommés par la CDEV, dont 11, notamment la présidente, sont considérés comme étant indépendants. Parmi ces 12 membres, deux sont des personnes d'origine autochtone et six sont des femmes. Le conseil est responsable de la gérance de la société et a pour mandat de superviser les activités de la direction et des filiales tout en exerçant un jugement indépendant en appui aux mécanismes de gestion et de reddition de comptes.

En 2022, l'équipe de cybersécurité de CMT a visité l'ensemble des sites, examiné les protocoles sans fil et tenu des rencontres d'information sur la cybersécurité en personne à l'intention des employés et des entrepreneurs. Cette tournée d'information avait pour but de conscientiser les participants et participantes aux risques de cyberattaques sur les lieux de travail et en dehors.

L'APPROCHE DE LA SGCH EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG

Le champ pétrolifère du projet de développement Hibernia (« Hibernia ») au large de Terre-Neuve-et-Labrador est une entreprise commune dans le cadre de laquelle la SGCH détient une participation minoritaire non exploitée de 8,5 % dans le champ principal Hibernia et de 5,7 % dans le prolongement sud du champ Hibernia. Les activités extracôtières d'Hibernia sont gérées par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (la « SEDH »). Des renseignements supplémentaires figurent à l'adresse www.hibernia.ca.

Environnement

Les principes de responsabilité environnementale et de gérance sont intégrés à l'échelle de l'organisation d'Hibernia et se reflètent dans les actions et initiatives de la SEDH. Cette dernière applique des mesures de prévention des déversements de pétrole parmi les plus rigoureuses de l'industrie. La production, le stockage, le déchargement et les systèmes de transport ont été conçus de manière à réduire la probabilité d'un déversement, qu'il soit important ou limité, et un plan d'intervention en cas de déversement de pétrole a été incorporé aux procédures globales d'intervention d'urgence du projet.

La SGCH surveille la performance de la SEDH et élabore des stratégies de surveillance des émissions de GES qu'elle applique dans le cadre de ses projets d'immobilisations, du développement de technologies et de la poursuite des activités. La plateforme a aussi un programme de réduction des émissions fugitives, qui a réduit considérablement ce type d'émissions. La SEDH prépare une prévision des émissions directes de la plateforme Hibernia, élabore ses plans de réduction des GES et aborde le coût provincial du carbone.

Le régime de tarification du carbone du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et comporte deux principaux éléments :

- une taxe sur le carbone appliquée aux combustibles fossiles brûlés dans l'ensemble de l'économie, sauf si des exemptions sont prévues, au prix de 50 \$ par tonne d'équivalent CO₂ au 31 décembre 2022; et
- un système fondé sur le rendement pour les industries extracôtières et côtières, qui établira des cibles de réduction des gaz à effet de serre pour les grandes installations industrielles et la production d'électricité à grande échelle.

L'incidence des régimes gouvernementaux de tarification du carbone est prise en compte dans les activités de planification commerciale et les hypothèses budgétaires d'Hibernia.

La plateforme Hibernia se trouve au bord d'une zone sujette aux tempêtes de vent dans l'Atlantique, où peuvent survenir des ouragans et se trouver des icebergs. La SEDH gère le risque lié à la saison des ouragans au moyen d'un service de suivi météorologique continu qui surveille les systèmes de tempête dans l'Atlantique Nord. Le risque que des icebergs flottants causent des dommages à la plateforme est atténué par la conception robuste de la plateforme et un système de surveillance et de gestion continues des icebergs.

La SGCH s'active à se rendre conforme aux principes et mesures de l'information financière présentés dans le cadre du GIFCC, en procédant, par exemple, à l'évaluation des risques physiques et des risques de transition et en assurant un suivi des émissions de GES de l'installation Hibernia.

Responsabilité sociale

La sécurité a fait et continue de faire partie intégrante de l'exercice des activités d'Hibernia. L'expérience acquise dans les autres champs pétrolifères extracôtiers a été prise en compte dans la conception et le fonctionnement des installations de production d'Hibernia. La sécurité est au cœur de chacune des décisions prises par chaque membre du personnel qui travaille à Hibernia.

Il incombe à la SEDH de superviser la mise en œuvre et la réalisation du plan d'action du projet Hibernia en matière d'inclusion et de diversité. La stratégie qu'elle applique pour atteindre l'inclusion et la diversité s'inscrit dans une perspective à long terme et met l'accent sur la pérennité du plan après sa mise en œuvre. Le plan repose sur cinq piliers qui représentent les types d'initiatives requis pour soutenir la nomination de membres des groupes désignés à des emplois intéressants et leur maintien en poste à long terme, la priorité étant accordée à l'accès de ces personnes au travail en entreprise.

Malgré sa petite équipe, la SGCH s'engage à favoriser la création d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. Elle entend d'ailleurs continuer à promouvoir la représentation, au sein de son équipe, des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres des groupes racialisés.

Gouvernance

La direction de la SGCH participe à divers comités de la SEDH qui sont collectivement responsables de la surveillance de l'exploitation d'Hibernia. Elle prend notamment part à toutes les réunions du comité de direction de la SEDH et du comité de santé, sécurité, sûreté et environnement d'Hibernia.

APPROCHE DE LA CFUEC EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG

Les critères ESG font partie intégrante du rôle que joue la CFUEC en tant qu'administratrice du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »). Les objectifs de son mandat sont tributaires des priorités des politiques gouvernementales, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises canadiennes et aux emplois. La CFUEC est chapeautée par un conseil d'administration hautement qualifié, diversifié et indépendant qui adhère à des normes de gouvernance strictes. Le conseil a également atteint un degré de mixité important. Sur le plan environnemental, la CFUEC exige que les entreprises qui contractent un emprunt au titre du CUGE publient un rapport annuel sur les risques liés au climat en utilisant le cadre du GIFCC. Les risques liés au climat de la CFUEC seront intégrés au rapport établi par la CDEV selon les normes du GIFCC.

Conformité à la *Loi sur l'évaluation d'impact*

En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019, la CDEV est tenue de déterminer l'importance des effets environnementaux négatifs des projets qu'elle réalise sur le territoire domaniale, ou dont elle autorise la réalisation. La CDEV s'engage à évaluer de tels projets, qui devraient faire l'objet d'une évaluation, et, par conséquent, à faire rapport au titre des activités qu'elle a exercées. Toutefois, la CDEV a déterminé qu'aucune des activités qu'elle a exercées en 2022 n'a conduit à une telle évaluation ou à une telle obligation de faire rapport conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019.

Rapport de gestion

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs. La direction attire l'attention sur l'analyse de la continuité d'exploitation présentée ci-dessous dans la rubrique sur les états financiers et dans la note 2 des états financiers consolidés de 2022.

VUE D'ENSEMBLE DE LA CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre les activités qui lui sont propres, principalement la prestation de services-conseils financiers au gouvernement, la Corporation possède les filiales à cent pour cent suivantes : la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») et sa filiale, la Corporation Trans Mountain (« CTM »), la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), le Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») et la Corporation d'innovation du Canada (« CIC »), constituée en février 2023.

La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Financière TMP a pour principale responsabilité de fournir du financement à CTM. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (le « PARTM ») dans les délais prévus et de façon commercialement viable. Depuis septembre 2019, la CDEV reçoit de la part des propriétaires du projet Hibernia des versements au titre de la participation au bénéfice net (la « PBN ») après avoir conclu un protocole d'entente avec Ressources naturelles Canada.

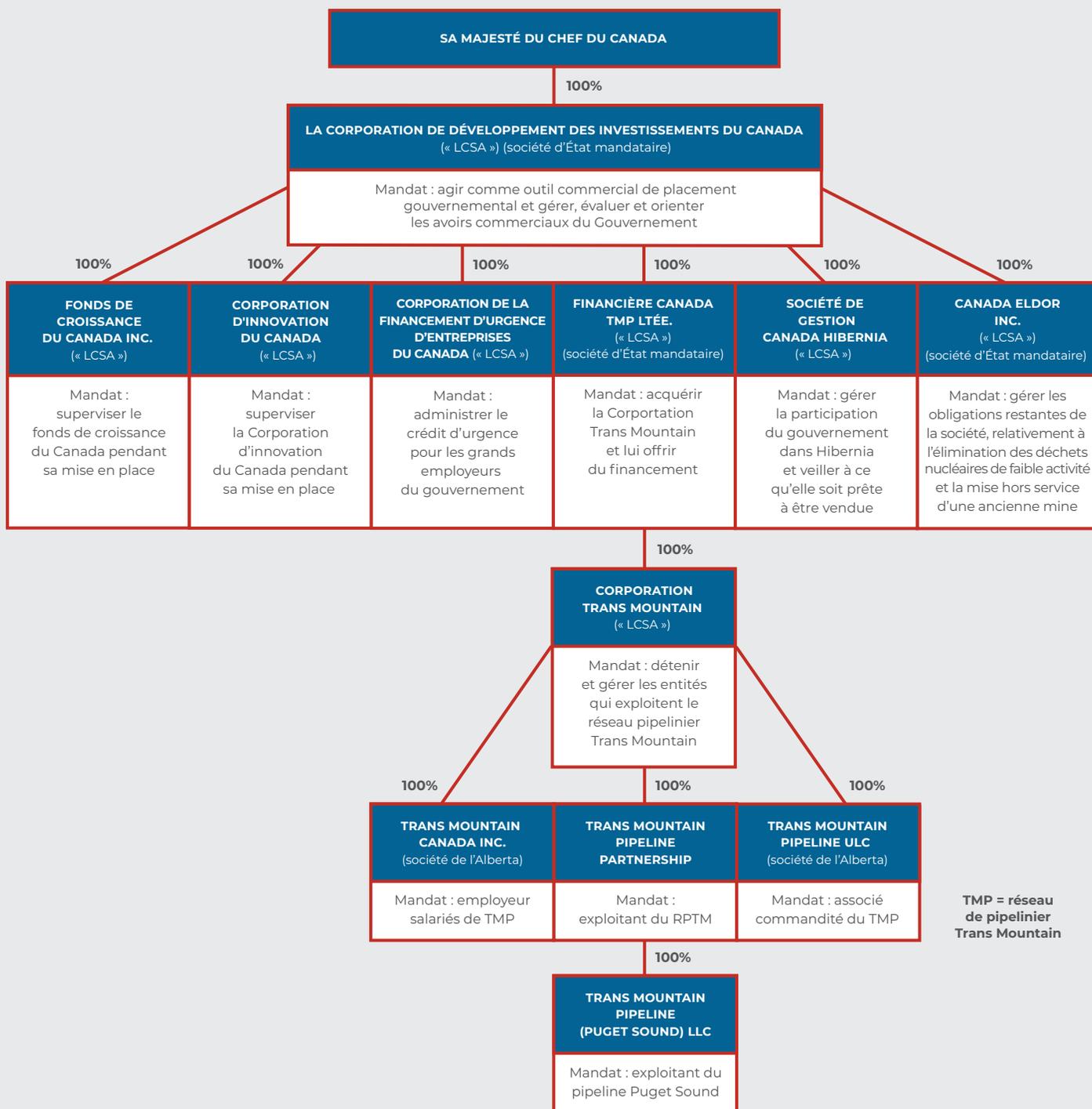
Le 11 mai 2020, la CDEV a constitué la CFUEC pour la mise en œuvre d'un programme du gouvernement, le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »), conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada. Les résultats financiers de la CFUEC n'ont pas été inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme il est expliqué à la note 4 c) des états financiers consolidés. Pour obtenir le rapport annuel de la CFUEC pour la période close le 31 décembre 2022, consulter l'information à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca.

La CDEV a constitué une nouvelle filiale, le FCC, en décembre 2022. Le FCC sera mis en place en 2023 pour faciliter les investissements du secteur privé afin de contribuer à transformer et à faire croître l'économie canadienne à grande vitesse et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. La CDEV aide le FCC à recruter et à nommer des directeurs et des cadres supérieurs pour cette nouvelle entreprise.

Après la clôture de l'exercice, la CDEV a constitué une autre filiale, la CIC, pour aider à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de la Couronne dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de la Couronne par la CDEV jusqu'en 2017 comprenaient Canadair Limitée, De Havilland Aviation du Canada Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, des participations dans Chrysler et des actions ordinaires et privilégiées de General Motors. En 2019, en qualité de mandataire du gouvernement, la CDEV a conclu la vente de Ridley Terminals Inc., une société d'État fédérale. Le total du produit en trésorerie de toutes ces activités de dessaisissement versé à la Couronne jusqu'en 2022 a atteint environ 8,5 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 2,5 milliards de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités. La CDEV a reçu plus de 600 millions de dollars au titre de la PBN depuis septembre 2019, compte non tenu des montants reçus de la SGCH.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, est dirigée par sa nouvelle présidente et directrice générale nommée par décret pour une période de cinq ans depuis le 28 mars 2022. La direction travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la CDEV et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, dirigés par une présidente, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Cette équipe fournit une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances. CTM est dotée d'une structure corporative et compte environ 500 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée et une nouvelle présidente-directrice générale nommée en 2022. La CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services, ainsi que des services de conseillers juridiques et financiers externes.



Note : La CIC a été constituée en février 2023.

RENDEMENT DE LA CORPORATION

Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2022 :

- Surveiller, superviser et soutenir, sur le plan stratégique, les activités de CTM et la progression de son projet d'agrandissement.
- Par l'intermédiaire de Financière TMP, fournir du financement à CTM pour l'aider dans l'exécution de son projet d'agrandissement jusqu'à ce que CTM trouve d'autres arrangements financiers.
- Gérer notre participation dans le champ pétrolifère Hibernia par l'entremise de notre filiale SGCH et nous assurer que cet actif est disponible à la vente au moment opportun.
- Continuer de superviser la gestion des obligations de CEI.
- Continuer de gérer les responsabilités liées à l'attribution de la PBN/PABN à la CDEV, y compris les fonctions d'audit et la réception de tout produit tiré de la PBN/PABN des propriétaires d'Hibernia.
- Continuer de gérer les autres enjeux qui pourraient survenir et demeurer prêts à assurer la gestion, dans une perspective commerciale, des autres intérêts au sein du portefeuille du Canada qui pourraient nous être confiés aux fins de dessaisissement.
- Continuer de gérer le programme de CUGE par l'intermédiaire de la CFUEC.
- Rester en mesure d'assumer efficacement toutes les tâches qui nous sont assignées.

RENDEMENT

Conjointement avec nos filiales, nous poursuivons la gestion de nos placements et de nos obligations, comme il est décrit ci-après :

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

En 2022, la CDEV a continué de gérer le programme de CUGE par l'intermédiaire de sa filiale CFUEC.

En 2022, la CDEV a poursuivi son mandat pour CTM, qui consiste notamment en ce qui suit : poursuivre le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain pour protéger les investissements du gouvernement, assurer le respect des lois et règles applicables, et agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. La CDEV a travaillé avec des experts externes pour évaluer le projet d'agrandissement et fournir l'assurance que les activités liées au projet protègent et bonifient les intérêts des Canadiens. Au cours de l'exercice, la CDEV a aidé CTM à obtenir un financement de 10 milliards de dollars auprès d'un consortium de banques canadiennes afin de fournir des fonds pour poursuivre la construction du PARTM. La CDEV continue de travailler en étroite collaboration avec CTM, le gouvernement et les banques afin de fournir le financement nécessaire pour achever le PARTM en 2023. En mars 2023, CTM a augmenté sa facilité d'emprunt pour la porter à 11 milliards de dollars.

La CDEV, en tant qu'entité responsable de l'administration de la PBN et de la PABN, a calculé les produits nets tirés de la PBN et de la PABN perçues pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le calcul de ces montants est présenté dans le tableau suivant, notamment les montants reçus de SGCH :

	2022	2021
Total de la PBN/PABN perçu par la CDEV	287 537 344 \$	240 203 916 \$
Déduire : montant des remboursements des trop-perçus auprès des propriétaires du projet Hibernia	(5 982 370)	(48 137 612)
PBN/PABN, montant brut	281 554 974	192 066 304
Déduire : charges administratives engagées	(1 388 946)	(480 682)
PBN/PABN, montant net	280 166 028 \$	191 585 622 \$

La CDEV a versé des dividendes totalisant 414 millions de dollars en 2022. Ces dividendes étaient financés par les dividendes de 107 millions de dollars reçus de la SGCH et les paiements de 307 millions de dollars reçus au titre de la PBN, dont une tranche de 37 millions de dollars était liée à la PBN payée par la SGCH. La CDEV a maintenu des niveaux adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour rester prête à entreprendre des activités futures et à financer les éventualités potentielles.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, CTM a généré des produits de 705 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 415 millions de dollars, comparativement à des produits de 446 millions de dollars et à un BAIIA de 185 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les produits ont augmenté en raison d'une hausse de 139 millions de dollars des montants reçus au titre des contrats d'achat ferme 50, d'une augmentation de 8 % du volume du réseau principal et d'une hausse des droits par rapport à 2021. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue de suivre, les produits et le BAIIA se sont établis respectivement à 478 millions de dollars et à 187 millions de dollars, contre 443 millions de dollars et 181 millions de dollars pour l'exercice précédent. Pour obtenir des précisions à ce sujet, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont augmenté de façon importante par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'activité de construction relative au PARTM. En 2022, CTM a dépensé environ 8,66 milliards de dollars pour le PARTM, compte non tenu des coûts de financement, en plus d'un montant de 9,3 milliards de dollars engagé précédemment jusqu'en décembre 2021 sous la propriété de la CDEV. Au 31 décembre 2022, la construction et les autres activités du PARTM étaient achevées à environ 75 %. En 2022, CTM a atteint un pic de construction pour le PARTM avec des milliers de personnes travaillant sur des centaines de sites en Alberta et en Colombie-Britannique.

Au début de 2022, le rendement global du réseau a été touché par les inondations généralisées en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington qui ont eu lieu au quatrième trimestre de 2021. Les inondations ont eu un impact sur les opérations existantes du réseau TMPL, du pipeline Puget et du PARTM. Par mesure de précaution, le pipeline en exploitation a été fermé le 14 novembre 2021 et les activités ont repris en toute sécurité à une capacité réduite le 5 décembre 2021. La canalisation principale a fonctionné à capacité réduite jusqu'au 14 janvier 2022, date à laquelle la capacité maximale a été rétablie. Les activités d'intervention en cas d'inondation de CTM pour les activités existantes de TMPL et de Puget se sont poursuivies en 2022, et des dépenses en immobilisations d'environ 39,4 millions de dollars ont été engagées en 2022. La majorité des coûts liés aux activités d'intervention en cas d'inondation des activités actuelles devraient être recouvrables auprès des expéditeurs, des assurances ou de tiers. Les coûts liés aux inondations engagés par le PARTM sont importants et devraient être partiellement recouverts auprès des assureurs, le solde étant incorporé au coût du projet. CTM a mis en place une couverture d'assurance pour se protéger contre certains événements, y compris les dommages aux installations en construction et a déposé auprès des assurances des réclamations afin de recouvrer les coûts liés aux inondations qu'elle a engagés. En 2022, des recouvrements d'assurance de 30 millions de dollars ont été comptabilisés relativement aux inondations, dont une tranche de 27 millions se rapportait au recouvrement des coûts en capital. En février 2022, CTM a publié une estimation révisée des coûts du projet de 21,4 milliards de dollars, y compris les coûts de financement, l'achèvement des installations mécaniques étant prévu pour la fin de 2023. En mars 2023, CTM a publié une nouvelle estimation révisée des coûts du projet de 30,9 milliards de dollars, y compris les coûts de financement. Étant donné que toutes les zones de travaux sont actives, l'achèvement des installations mécaniques est prévu à la fin de 2023, et la mise en service commerciale du PARTM devrait avoir lieu au premier trimestre de 2024.

Après la fin de l'exercice, le 24 mars 2023, CTM a modifié et mis à jour la facilité consortiale qui devient une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans selon les principes de l'Équateur 4 d'un total de 11,0 milliards de dollars établie auprès d'un syndicat de prêteurs. La facilité à long terme permet à CTM de demander certaines modalités de prolongation jusqu'au 31 août 2025 et comprend une garantie fournie par le gouvernement du Canada assortie de frais connexes.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier et le rapport de gestion CTM pour 2022 à l'adresse www.transmountain.com.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE

Financière Canada TMP Ltée est la société mère de CTM et de ses entités. Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a fourni du financement à CTM pour financer ses dépenses d'investissement liées au projet d'agrandissement selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP a emprunté au Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Certaines obligations financières réglementaires de CTM sont également remplies par Financière TMP pour CTM par l'intermédiaire d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada.

Le 25 avril 2022, le statut de CTM a changé pour celui de société d'État non mandataire, qui permettra à la CTM d'emprunter auprès de parties autres que sa société mère, Financière TMP. Le 29 avril 2022, CTM a conclu une facilité renouvelable non garantie de premier rang d'un an pour un montant de 10,0 milliards de dollars auprès d'un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale »). La facilité consortiale est assortie d'une option de prolongation de six mois et d'une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Après avoir reçu du financement externe, la Corporation a remboursé toutes les avances qu'EDC a versées à TMP après le 18 février 2022, soit un montant de 1,6 milliard de dollars, y compris les intérêts, le 2 mai 2022. Après une modification des facilités de crédit, aucun autre paiement sur les emprunts dans le Compte du Canada n'est exigible avant l'échéance, et tous les frais d'intérêt sont payés en nature et ajoutés au capital de l'emprunt.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Le bénéfice après impôt de la SGCH de 112 millions de dollars dégagé en 2022 était beaucoup plus élevé que celui de 64 millions de dollars inscrit en 2021. Les produits nets tirés du pétrole brut (qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la PBN) ont augmenté de 30 %, ou 46 millions de dollars, passant de 151 millions de dollars en 2021 à 197 millions de dollars en 2022. Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut se chiffraient à 223 millions de dollars en 2022 (166 millions de dollars en 2021) en raison de l'élimination des paiements versés à la CDEV au titre de la PBN. L'augmentation de 81 millions de dollars, ou 34 %, des ventes de pétrole brut résulte d'une hausse de 57 % du prix du pétrole réalisé moyen, en partie compensée par une baisse de 15 % des volumes de ventes. En 2022, la production brute d'Hibernia s'est établie en moyenne à 75 000 barils par jour, ce qui est inférieur de 24 % à la production de 2021, en raison des baisses naturelles de production et de l'augmentation des interruptions associées aux travaux de révision prévus sur la plateforme.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours moyen du pétrole brut Brent daté a augmenté de 43 %, passant de 70,77 \$ US le baril en 2021 à 101,20 \$ US le baril en moyenne en 2022. En 2022, les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 12 millions de dollars. Les activités de production ont été maintenues, et un nouveau forage a été entrepris dans la seconde moitié de 2022.

CANADA ELDOR INC.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. En 2022, le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué de 2 millions de dollars en raison du règlement d'obligations et d'une diminution de l'estimation des provisions. Un plan a été mis en œuvre dans le but de permettre le transfert des biens miniers restants au Programme de contrôle institutionnel d'ici les trois prochaines années. CEI détient un montant totalisant 12 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 5 millions de dollars.

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Depuis mars 2020, la direction de la CDEV a aidé à la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du gouvernement par l'intermédiaire de la CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Le 20 mai 2020, la CFUEC et la CDEV ont reçu une lettre de mandat et une liste de conditions du ministre des Finances détaillant l'objectif du CUGE, soit aider à protéger les emplois canadiens, aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique associé et éviter les faillites d'entreprises autrement viables, dans la mesure du possible. Depuis le 29 juillet 2022, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE.

La CFUEC est financée au moyen d'actions privilégiées émises directement au gouvernement en plus de tout produit d'intérêts reçu. Le 18 juin 2020, la CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances, afin de fournir un financement à la CFUEC par souscription d'actions privilégiées de la CFUEC pour l'administration et la mise en œuvre du programme. Tout au long de 2022, la CFUEC a reçu 3,1 milliards de dollars grâce à l'émission de 3,09 millions d'actions privilégiées de catégorie A dans le cadre de la convention de financement.

En 2022, la CFUEC a pris de nouveaux engagements de prêts de 0,2 milliard de dollars et a avancé 0,4 milliard de dollars au titre du produit de l'emprunt. Les engagements de prêts impayés au 31 décembre 2022 se chiffraient à 2,8 milliards de dollars, après annulations et remboursements. Comme il est indiqué à la note 4 c) des états financiers consolidés, la CFUEC n'a pas été consolidée dans les états financiers de la CDEV puisque cette dernière n'est pas réputée détenir le contrôle de la CFUEC selon les critères établis aux termes d'IFRS 10. Les principaux résultats financiers de la CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	Total jusqu'au 31 décembre 2022
Engagements de prêt	320	7 108	193	7 621
Prêts financés	110	2 588	405	3 103
Placements en titres de capitaux propres ¹⁾	-	500	-	500
Remboursement du capital du prêt	-	380	35	415
Actions privilégiées émises	200	2 890	-	3 090

¹⁾ Dans le cadre de la convention de financement avec Air Canada, la CFUEC a acheté des actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada d'une valeur de 500 millions de dollars.

La CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par la CDEV en lien avec la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouverts auprès de la CFUEC. Pour obtenir des précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la CFUEC, se reporter au rapport annuel de la CFUEC, à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca

SOMMAIRE DES MESURES DE L'EXPLOITATION DE 2022

En millions de dollars (à moins d'indication contraire)	Prévisions pour 2022	Chiffres réels de 2022	Chiffres réels de 2021	Variation réelle d'un exercice à l'autre**	Explication des variations d'un exercice à l'autre ou par rapport au plan
Débit CTM (en milliers de b/j)	312	323	299	8 %	Augmentation attribuable principalement à la baisse du débit en 2021 en raison des inondations.
BAIIA de CTM (IFRS)	336	415	185	124 %	Augmentation du BAIIA selon les IFRS, principalement attribuable à une augmentation de 139 millions de dollars des contrats d'achat ferme 50, qui est comptabilisée à titre de produits selon les IFRS, mais qui est compensée par les coûts liés aux projets selon les PCGR des États-Unis. L'augmentation du débit des oléoducs et des péages a également eu une incidence.
Dépenses d'investissement du PARTM, compte non tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif (IFRS)	8 383 (modification de novembre 2022) (5,0 G\$ selon le plan initial)	8 661	5 034	69 %	Augmentation par rapport au budget initial de 2022 de 5 milliards de dollars en raison de l'augmentation des coûts estimatifs découlant des répercussions des inondations, des zones techniquement difficiles, des améliorations apportées aux projets et des efficacités réalisées.
Produits nets tirés du pétrole brut (déduction faite de tous les paiements par la SGCH au titre de la PBN)	119	197	151	30 %	Les produits réels générés en 2022 ont été touchés par la hausse de 57 % des prix du pétrole, compensée par la baisse de 15 % des volumes de ventes et par une augmentation des coûts liés aux redevances et à la PBN.
Volume des ventes de pétrole (en millions de barils)	1,9	2,3	2,7	(15) %	Volume de ventes en baisse du fait de la diminution de la production causée par la suspension des nouveaux forages et des interruptions associées aux travaux de révision prévus sur la plateforme.
Prix réalisé de vente du pétrole (en \$ US par baril)	68,00	105,69	69,44	52 %	Redressement des cours du pétrole mondiaux en 2022 en raison de facteurs géopolitiques et de marché.
Dépenses d'investissement liées au pétrole	37,0	11,9	7,5	59 %	Augmentation attribuable au redémarrage des activités de nouveaux forages en 2022.
Honoraires et charges administratives (p. ex., CTM, SGCH)*	14	15	13	15 %	Les coûts réels de 2022 ont augmenté en raison des activités accrues de la part des consultants et des avocats, compte tenu du nombre élevé de projets de la CDEV.

* Comprennent les honoraires, les salaires et les charges sociales ainsi que d'autres charges.

** Les pourcentages pourraient être différents puisque les chiffres ont été arrondis.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL EXTERNE

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent. La conjoncture du marché et le contexte économique du secteur du pétrole et des produits pétroliers n'ont pas d'incidence marquée sur les activités de CTM puisque les produits tirés du transport proviennent de droits fixés par un organisme de réglementation et que l'on s'attend à ce que les volumes des expéditeurs soient assez constants et limités à court terme par la capacité pipelinière. Selon les prévisions, ces volumes ne devraient pas varier de façon importante en fonction des conditions économiques. Les charges d'exploitation de CTM ne connaissent pas de fortes variations liées à la conjoncture du marché ou au contexte économique. La majeure partie des coûts sont recouverts au moyen des droits actuels et futurs. Le contexte commercial externe pour la construction du PARTM est imprévisible et présente un certain nombre de difficultés potentielles pouvant avoir une incidence importante sur le calendrier d'exécution et le coût du projet, l'obtention des permis et des approbations réglementaires en temps opportun, et les difficultés de terrain que le projet d'agrandissement doit surmonter. Le calendrier de mise en valeur et l'estimation des coûts plus détaillés élaborés par la direction de CTM répondent à certaines de ces répercussions et l'avancement des travaux de construction en 2022 amenuise certaines incertitudes liées à l'achèvement des activités de construction. Les emprunts consortiaux portent intérêt à taux variable et sont touchés par le contexte économique pouvant faire fluctuer les taux d'intérêt.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent l'utilisation des installations et la production pétrolière d'Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), les cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation et les frais de transport, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses d'investissement. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, à des accords de redevances et à d'autres ententes, et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

La CDEV a reçu des montants provenant de la participation au bénéfice net dans Hibernia. Ils varieront de façon importante en fonction des prix du pétrole, des niveaux de production et des dépenses d'investissement liées au projet. CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et du gouvernement de la Saskatchewan et aux droits devant leur être acquittés.

Les fluctuations des conditions climatiques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers futurs de la SGCH et de CTM. La Corporation continue de surveiller les événements mondiaux importants et leur incidence sur ses activités. Pour plus de détails sur les activités de la Corporation en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, se reporter à la section pertinente du rapport annuel.

RISQUES ET ÉVENTUALITÉS

Le développement du PARTM a soulevé plusieurs enjeux d'ordre juridique et réglementaire. Le pipeline Trans Mountain a fonctionné à capacité maximale tout au long de 2022 et de 2021, mis à part la fermeture, durant 21 jours, du pipeline en exploitation, suivie d'une réouverture partielle de 40 jours, à la suite des inondations de novembre 2021 en Colombie-Britannique, qui ont aussi eu des répercussions sur la construction du projet d'agrandissement dans plusieurs régions.

Les risques inhérents à l'exploitation d'un oléoduc comprennent, notamment, les risques opérationnels propres au secteur comme les risques liés à la protection et à la sécurité des travailleurs et les autres risques liés à la sécurité, l'intégrité physique du pipeline et des installations, et la gestion environnementale. CTM a mis en œuvre un processus de gestion des risques opérationnels qui est conforme aux normes et aux exigences rigoureuses de la Régie de l'énergie du Canada. Les risques liés au développement du PARTM sont exposés dans les notes afférentes aux états financiers. Un projet aussi important comporte des risques inhérents qui pourraient avoir une incidence sur les rendements financiers et sur le calendrier des flux de trésorerie futurs.

Financière TMP a emprunté plus de 16 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour la CDEV. Le risque lié à ces emprunts auprès du gouvernement est considéré comme faible. Le fait que CTM puisse maintenant faire des emprunts auprès de tiers augmente les risques financiers pour la Société. Cependant, ces emprunts sont garantis par le gouvernement, ce qui réduit ce risque. À la clôture des exercices 2021 et 2022, il existait des risques de refinancement, car CTM n'avait pas de financement établi pour achever le projet d'expansion. La réalisation du PARTM nécessitera des dépenses d'investissement importantes et CTM devra s'assurer de la disponibilité continue et accrue du financement pour mener à bien le projet. La capacité de CTM d'assurer le service de la dette actuelle et future pourrait être tributaire de plusieurs facteurs, dont sa performance financière et d'exploitation future, l'exécution du projet et l'achèvement du PARTM, la conjoncture économique en général ainsi que des facteurs d'ordre financier et réglementaire et d'autres facteurs, dont bon nombre ne sont pas directement du ressort de CTM. Lorsque le PARTM sera mis en service, les flux de trésorerie d'exploitation de CTM s'amélioreront, tout comme sa capacité à assurer le service de la dette.

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de la SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie, au forage et à la production. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable. La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une forte volatilité des prix de référence du pétrole brut tout au long de 2022. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur son bénéfice avant impôt d'environ 1,4 million de dollars (1,7 million de dollars en 2021). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture sur le pétrole brut. En raison des coûts de production relativement peu élevés, la SGCH peut aisément honorer ses obligations.

RISQUES ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

La valeur actualisée de la part des frais de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 106 millions de dollars revenant à la SGCH fait l'objet d'estimations qui se fondent sur les réglementations et les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement, lesquels devraient être engagés pour la plupart en 2049. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a mis de côté des fonds totalisant 176 millions de dollars (104 millions de dollars déposés dans le compte du Trésor et 72 millions de dollars en placements à faible risque) pour être en mesure de régler les frais futurs de démantèlement et d'abandon, estimés à 217 millions de dollars. La valeur actualisée des frais de démantèlement et d'abandon du pipeline de CTM de 401 millions de dollars a été estimée d'après le coût actuel prévu pour abandonner ce pipeline à la fin de sa durée de vie économique dans 96 ans. Cette estimation peut fluctuer grandement, tout comme l'établissement de la durée de vie économique de l'actif. CTM détient des placements soumis à restrictions déposés dans une fiducie créée expressément pour financer les activités d'abandon futures.

Les produits de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change étant donné que les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains. En 2021, le cours de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien s'est détérioré, atteignant 1,30, comparativement à 1,25 en 2020, ce qui a eu une incidence positive d'un exercice à l'autre sur les ventes de pétroles réalisées en dollars canadiens de la SGCH.

La SGCH est exposée à des risques de crédit liés aux ventes de fret relativement importants. La SGCH fait affaire essentiellement avec des acheteurs ayant un historique de crédit bien établi et utilise des outils d'atténuation du risque de crédit au besoin. CTM est exposée à un risque de crédit lié à ses clients. Les modalités des tarifs de TMPL lui permettent d'exiger des clients potentiels qu'ils fournissent une garantie financière raisonnable, ce qui réduit de beaucoup l'exposition de CTM au risque de crédit. Il existe un certain risque de concentration dans la mesure où deux clients représentent environ 33 % des produits consolidés, mais ces clients ont une notation de crédit de première qualité.

Alors que la CFUEC est soumise à un risque de crédit important en raison de pertes de crédit potentielles sur les prêts qu'elle émet aux emprunteurs, l'exposition maximale de la CDEV correspond à son investissement en actions ordinaires dans la CFUEC de mille dollars, comme il est indiqué à la note 4 c).

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 4 millions de dollars constituée au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi sur une période de trois ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires.

Les activités de la CDEV sont exposées à d'autres risques, y compris ceux liés à une petite équipe de gestion, les risques de réputation et les risques liés à la technologie de l'information. La direction évalue périodiquement ces risques dans le cadre des activités qu'elle entreprend pour remplir les mandats qui lui sont confiés.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour la CDEV et ses filiales.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et sur la base de la continuité d'exploitation. Comme il est précisé à la note 2 des états financiers consolidés, il existe un doute important quant à la capacité de la Corporation de poursuivre son exploitation. Des efforts sont déployés pour résoudre le problème de la continuité de l'exploitation au moyen de négociations avec les prêteurs potentiels et avec le gouvernement afin d'obtenir le financement nécessaire pour permettre à la Corporation d'assurer le service de sa dette existante et financer les dépenses d'investissement futures pour achever le PARTM.

CTM prépare ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers de CTM pour 2022 préparés selon les PCGR des États-Unis, visitez le www.transmountain.com. Les PCGR des États-Unis constituent la méthode comptable généralement utilisée par les sociétés canadiennes à tarifs réglementés comparables à CTM. La note 30 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats en IFRS ainsi que les résultats financiers de CTM en IFRS, après consolidation avec ceux de la CDEV. Les principales différences de traitement comptable concernent les éléments suivants :

- Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM comptabilise ses produits progressivement au fil du temps en fonction des produits dont CTM a besoin pour l'exercice, alors qu'aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié. L'ajustement au titre des IFRS découlant de différences temporaires liées à la comptabilisation des produits a entraîné une hausse des produits de 197 millions de dollars en 2022. Cela comprend un ajustement au titre des IFRS, de 171 millions de dollars, visant à rendre compte des montants reçus au titre des contrats d'achat ferme 50. Un ajustement de 27 millions de dollars aux termes des IFRS a également été apporté aux autres produits au titre du produit d'assurance contre les inondations, lequel a été comptabilisé à titre de recouvrement des coûts en capital liés aux actifs à tarifs réglementés.
- Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM comptabilise une provision pour fonds utilisés pendant la construction selon laquelle des montants réglementés au titre du rendement du capital investi et de la charge d'intérêts sur la dette sont ajoutés au coût total d'un actif en construction. Le rendement en capital est ajouté au résultat et les intérêts sur la dette inscrits à l'actif sont portés en diminution de la charge d'intérêts. Aux termes des IFRS, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est ajoutée à la valeur de l'actif ou au résultat, et seuls les intérêts sur la dette réellement engagés peuvent être inscrits à l'actif. Les ajustements au titre de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction et les intérêts pour 2022 ont entraîné une augmentation des charges financières nettes de 616 millions de dollars avant incorporation des intérêts au coût de l'actif par Financière TMP.
- Les IFRS exigent la comptabilisation d'une provision pour obligations de démantèlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, la comptabilisation d'une telle provision n'est pas requise en raison de la grande incertitude entourant le moment et l'envergure des sorties de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

Les produits consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se sont établis à 905 millions de dollars, comparativement à 612 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des produits nets tirés du pétrole brut et des produits tirés du transport. Les produits nets tirés du pétrole brut ont augmenté de 58 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, en raison principalement d'une hausse de 57 % des prix du pétrole réalisés moyens, en partie compensée par une baisse de 15 % des volumes de ventes et un accroissement des paiements au titre des redevances. Les produits tirés du transport de CTM ont augmenté de 225 millions de dollars en raison de la hausse des montants reçus au titre des contrats d'achat ferme 50, lesquels ont été comptabilisés dans les produits selon les IFRS, de l'augmentation de 8 % du volume du pipeline et des tarifs par rapport à l'exercice précédent. Un produit d'assurance de 27 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits en 2022 relativement aux inondations en Colombie-Britannique en 2021.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières, s'est élevé à 469 millions de dollars, comparativement à 441 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement de 19 millions de dollars des charges d'exploitation du pipeline et à une hausse de 11 millions de dollars des salaires et des avantages du personnel de CTM, contrebalancés par la baisse de 11 millions de dollars des charges d'épuisement et d'amortissement. L'augmentation des charges d'exploitation du pipeline et des salaires et avantages sociaux de CTM est principalement attribuable à une hausse des coûts découlant de l'augmentation de la main-d'œuvre pour préparer CTM à un actif plus important après le PARTM ainsi qu'aux obligations commerciales connexes. En 2022, les honoraires ont augmenté de 7 millions de dollars principalement du fait d'une hausse des honoraires de consultation pour de nouveaux projets relatifs à la CDEV.

Nous avons comptabilisé une charge d'intérêts de 155 millions de dollars pour l'exercice, inférieure à celle de 165 millions de dollars en 2021. La diminution est essentiellement attribuable à une augmentation des charges d'intérêts brutes de 303 millions de dollars et de la commission de garantie de 37 millions de dollars compensée par une augmentation de la déduction des intérêts inscrits à l'actif de 351 millions de dollars.

Nous avons enregistré un profit avant impôt sur le résultat de 325 millions de dollars en 2022, comparativement à un profit de 7 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 293 millions de dollars des produits des activités ordinaires et de 32 millions de dollars des autres produits et une diminution de 22 millions de dollars des charges financières, contrebalancées par une augmentation de 29 millions de dollars des charges.

La charge d'impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 66 millions de dollars, du fait de la hausse du résultat avant impôt de CTM et de la SGCH. Le taux d'imposition effectif moyen de la Corporation est touché par les charges non déductibles de ses entités non assujetties à l'impôt, essentiellement les frais d'intérêts liés aux prêts, engagés par Financière TMP.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme au 31 décembre 2022 ont augmenté pour s'établir à 342 millions de dollars, comparativement à 331 millions de dollars au 31 décembre 2021. Les dépenses d'investissement en trésorerie de 8,6 milliards de dollars liées au PARTM ont été contrebalancées par l'augmentation de la trésorerie provenant des emprunts nets de 8,3 milliards de dollars au cours de l'exercice. Les flux de trésorerie d'exploitation de 497 millions de dollars pour la période, générés en majeure partie par la SGCH et CTM ainsi que par la PBN nette reçue de 262 millions de dollars, ont été contrebalancés par les dividendes versés de 414 millions de dollars. Se reporter au tableau des flux de trésorerie.

Les débiteurs, de 161 millions de dollars au 31 décembre 2022, ont augmenté de 55 millions de dollars surtout du fait d'une hausse de 18 millions de dollars pour SGCH et de 35 millions de dollars pour CTM.

Les immobilisations corporelles se sont accrues de 9,3 milliards de dollars, du fait essentiellement des dépenses d'investissement de 9,5 milliards de dollars liées principalement au PARTM, déduction faite de la charge d'épuisement et d'amortissement de 0,1 milliard de dollars. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 42 millions de dollars, en raison principalement de l'amortissement des contrats de location de CTM lié au PARTM.

Les fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 238 millions de dollars principalement en raison d'une hausse des créditeurs et charges à payer de CTM du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement à payer.

Les emprunts courants ont augmenté de 7,2 milliards de dollars, en raison des prélèvements sur la nouvelle facilité de crédit consortiale qui vient à échéance dans moins d'un an. Les emprunts à long terme ont augmenté de 1,9 milliard de dollars en raison des prélèvements de 2,7 milliards de dollars sur la facilité de prêt du Compte du Canada, moins les remboursements de 1,6 milliard de dollars, plus l'ajout des intérêts payés en nature de 0,7 milliard de dollars. Les prélèvements ont été effectués pour financer la construction du PARTM.

Le passif d'impôt différé a augmenté de 84 millions de dollars en raison de la hausse de l'impôt différé sur le résultat de CTM lié aux crédits d'impôt liés aux immobilisations corporelles, contrebalancée par les pertes autres qu'en capital. La provision non courante au titre des obligations de démantèlement a diminué de 94 millions de dollars en raison principalement d'une hausse de 465 millions de dollars des estimations, contrebalancée par une baisse de 572 millions de dollars attribuable à une hausse des taux d'actualisation.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 28 mars 2023, incombe à la direction de la Corporation. Cette dernière a dressé ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des filiales de la Corporation dont elle est responsable ont été consolidés avec ceux de la Corporation, sauf pour la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada étant donné qu'elle ne répond pas à la définition d'une entité contrôlée. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit, qui passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration à des fins d'examen et d'approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs conjoints de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs conjoints de la Corporation, la vérificatrice générale du Canada et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de présidente et directrice générale et de chef des finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.



Elizabeth A. Wademan
Présidente et Chef de la direction



Andrew G. Stafli, CPA, CA
Chef de la Direction financière

Toronto (Ontario)

Le 28 mars 2023

États financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada

Exercice clos le 31 décembre 2022





RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales (la « Corporation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Corporation au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui décrit des événements ou des situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Corporation pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la

Loi sur la gestion des finances publiques décrites à la note 1 et la note 32 ii) des états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

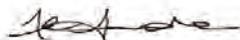
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

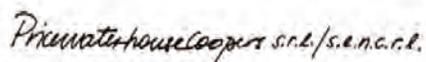
Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale
du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 28 mars 2023



Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

État consolidé de la situation financière

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
		(note 31)
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	309 906 \$	299 532 \$
Placements à court terme	31 625	31 013
Clients et autres débiteurs (note 28)	160 543	105 549
Impôt sur le résultat recouvrable	1 695	-
Autres actifs courants	26 009	23 993
Partie courante des placements détenus au titre d'obligations futures (note 7)	1 428	2 006
	531 206	462 093
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 10)	23 822 098	14 515 029
Goodwill (note 13)	1 015 862	1 015 862
Placements détenus au titre d'obligations futures (note 7)	149 850	146 519
Trésorerie soumise à restrictions (note 8)	87 246	81 261
Placements soumis à restrictions (note 9)	90 481	96 263
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	82 108	124 582
Autres actifs (note 12)	325 671	292 942
	25 573 316	16 272 458
	26 104 522 \$	16 734 551 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 20)	1 144 192 \$	906 235 \$
Partie courante des emprunts (note 17)	7 199 232	-
Partie courante des obligations locatives (note 11)	33 537	66 803
Impôt à payer	-	1 276
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 15 a) et b)]	3 988	1 285
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 15)	1 300	1 879
Autres passifs courants (note 14)	89 793	90 334
	8 472 042	1 067 812
Passifs non courants :		
Emprunts (note 17)	16 127 573	14 246 000
Intérêts à payer sur la dette à long terme (note 17)	36 808	-
Impôt sur le résultat différé (note 19)	624 190	540 619
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 15 a) et b)]	502 814	596 552
Obligations locatives (note 11)	64 473	71 637
Provision au titre de la remise en état d'un site (note 15)	2 831	4 208
Obligation au titre des prestations définies (note 16)	51 522	75 405
Autres passifs non courants (note 18)	46 813	56 449
	17 457 024	15 590 870
Capitaux propres :		
Capital social (note 21)	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Réserve au titre de la PBN (note 21)	5 463	19 455
Déficit accumulé	(483 038)	(549 733)
Cumul des autres éléments du résultat global	49 736	2 852
	175 456	75 869
	26 104 522 \$	16 734 551 \$

Continuité de l'exploitation (note 2)

Engagements (note 25)

Éventualités (note 26)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 32)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil : , administrateur , administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Produits :		
Produits tirés du transport (note 24)	605 354 \$	379 991 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 23)	223 361	165 656
Revenus locatifs (note 24)	67 127	63 619
Autres produits	9 513	3 180
	905 355	612 446
Autres produits :		
Produit d'assurance (note 26)	27 200	-
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	1 632	1 145
Profits de change	7 529	3 171
	941 716	616 762
Charges :		
Épuisement et amortissement (notes 10 et 11)	129 382	140 084
Charges d'exploitation du pipeline (note 24)	193 050	173 886
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 23)	29 180	23 903
Salaires et avantages du personnel	97 051	86 285
Honoraires professionnels	17 366	10 747
(Profit) perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles (note 10)	1 342	(327)
Pertes de change	3 134	3 348
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 15)	(563)	180
Autres charges administratives	(702)	2 627
	469 240	440 733
Charges financières (produits financiers) :		
Charge d'intérêts (note 17)	155 085	165 164
Produits d'intérêts	(22 707)	(7 233)
Désactualisation des provisions (note 15)	14 986	10 957
	147 364	168 888
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	325 112	7 141
Impôt sur le résultat (note 19) :		
Exigible	41 494	31 135
Différé	72 923	17 386
	114 417	48 521
Bénéfice net (perte nette)	210 695	(41 380)
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	15 777	(378)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de l'impôt (note 16)	31 107	26 415
Total des autres éléments du résultat global	46 884	26 037
Résultat global	257 579 \$	(15 343) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1 \$	1 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net		
Solde à l'ouverture de l'exercice	19 455	11 832
Provision au titre de la PBN – provisions additionnelles	(5 869)	(5 218)
PBN reçue	261 877	220 841
Dividendes	(270 000)	(208 000)
Solde à la clôture de l'exercice	5 463	19 455
Déficit accumulé		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(549 733)	(414 353)
Bénéfice net (perte nette)	210 695	(41 380)
Dividendes	(144 000)	(94 000)
Solde à la clôture de l'exercice	(483 038)	(549 733)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 852	(23 185)
Autres éléments du résultat global	46 884	26 037
Solde à la clôture de l'exercice	49 736	2 852
Total des capitaux propres	175 456 \$	75 869 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		(note 31)
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net (perte nette)	210 695 \$	(41 380) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Épuisement et amortissement	129 382	140 084
(Profit) perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles	1 342	(327)
Produit d'assurance (note 26)	(27 200)	-
Charge d'impôt sur le résultat	114 417	48 521
Produit d'intérêts	(22 707)	(7 276)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	56 540	-
Désactualisation des provisions	14 986	10 957
Variation nette des prestations définies	5 502	4 907
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(563)	180
Intérêts reçus	22 707	7 233
Provisions réglées	(2 700)	(938)
Impôt sur le résultat payé	(44 421)	(29 298)
	457 980	132 663
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 22)	39 310	(50 486)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	497 290	82 177
Activités de financement :		
Produit des emprunts	9 944 000	5 191 000
Remboursement de dette	(1 595 000)	-
Coût d'émission de titres d'emprunt	(2 553)	-
Dividendes payés	(414 000)	(302 000)
PBN reçue (note 21)	261 877	220 841
Remboursements versés au titre de la PBN (note 21)	(5 869)	(44 218)
Païement au titre des obligations locatives, portion en capital (note 11)	(60 026)	(58 892)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	8 128 429	5 006 731
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 22)	(8 605 297)	(5 088 845)
Produit d'assurance	24 495	-
Retrait du compte du Trésor	-	3 000
Acquisition de placements à court terme	(31 625)	(30 970)
Rachat de placements à court terme	31 013	-
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(10,981)	(1 012)
Acquisition de placements soumis à restrictions	(16 162)	(10 237)
Vente de placements détenus au titre d'obligations futures	(2 753)	(10 580)
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(5 985)	2 976
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(8 617 295)	(5 135 668)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	1 950	715
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 374	(46 045)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	299 532	345 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	309 906 \$	299 532 \$

Le total des intérêts et des commissions d'attente payés en 2022 sur les emprunts se chiffrait à 98 546 \$ (542 620 \$ en 2021).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV »), et de ses filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), la Corporation Trans Mountain (la « CTM ») et le Fonds de croissance du Canada (le « FCC »). La filiale Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») n'est pas consolidée.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, la CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, la CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le gouvernement du Canada a transféré à la CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada. Se reporter à la note 4 v) pour de plus amples renseignements.

Le 10 mai 2020, un décret (C.P. 2020-305) donnant instruction à la CDEV, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de constituer une filiale, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, la CFUEC a été constituée conformément au décret en question. La CFUEC a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. La CFUEC est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le siège social de la CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

Filiales

i. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les sociétés sont assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et sont mandataires de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 25 avril 2022, le gouverneur général en conseil, en vertu du paragraphe 7(1) de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*, a, par proclamation, soustrait CTM à l'application de ladite loi. Ce changement de statut à société d'État non mandataire permet à CTM d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada. Se reporter à la note 17 pour des précisions sur le financement externe.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL »), le pipeline de Puget Sound (le « pipeline Puget ») ainsi que certains droits, conceptions, immobilisations corporelles et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (le « PARTM »).

Le réseau TMPL est en exploitation depuis 1953 et transporte du pétrole brut et du pétrole raffiné d'Edmonton, en Alberta, vers Burnaby, en Colombie-Britannique. Le pipeline Puget rejoint le réseau TMPL à la frontière internationale près de Sumas, en Colombie-Britannique, et achemine les produits vers des raffineries dans l'État de Washington.

Les activités de CTM sont réglementées par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), auparavant connue sous le nom d'Office national de l'énergie (l'« ONE »). La Régie est l'organisme ayant l'autorité législative sur des questions comme la construction et l'exploitation d'installations, les tarifs et la tarification, ainsi que les méthodes comptables en ce qui a trait aux pipelines canadiens qui traversent une frontière provinciale ou internationale. Les activités de Puget sont réglementées par deux organismes américains, soit la Federal Energy Regulatory Commission et le Department of Transportation Office of Pipeline Safety.

Financière TMP est la société mère de CTM. Jusqu'au deuxième trimestre de 2022, elle fournissait à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres, lesquels sont financés au moyen d'emprunts auprès de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, lesquels sont administrés par Exportation et développement Canada (« EDC »). Les emprunts existants demeurent en cours. Se reporter à la note 17 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

ii. CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Suite à la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE (SUITE)

Filiales (suite)

iii. La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel la SGCH détient présentement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH. Par suite de la mise en œuvre par l'exploitant de la première réévaluation dans le secteur unitaire du PSH, la participation directe de la SGCH a augmenté, passant de 5,63 % à 5,67 %, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2021.

Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut.

Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.

iv. Fonds de croissance du Canada

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 (l'« énoncé économique de l'automne ») publié le 3 novembre 2022 mentionnait que le FCC serait lancé comme filiale de la CDEV d'ici la fin de 2022 afin qu'il puisse commencer immédiatement à faire des investissements essentiels conformes à ses objectifs de politique économique. Il aura pour mandat de réaliser des investissements qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à transformer et à faire croître l'économie canadienne à la vitesse et à l'échelle sur la voie d'une économie carboneutre. Une structure permanente et indépendante du FCC sera mise en place dans la première moitié de 2023.

Conformément à l'énoncé économique de l'automne, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2022-1269) le 2 décembre 2022 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* visant à constituer une filiale à cent pour cent portant le nom de Fonds de croissance du Canada Inc. et à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement de la filiale en tant que nouveau fonds d'investissement public prenant, dans le cadre de son mandat, des décisions individuelles en matière d'investissement, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et selon les termes de la directive (C.P. 2022-1272) remise à la filiale.

Le 13 décembre 2022, le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et autorisé à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie A. FCC n'a eu aucune activité au cours de l'exercice 2022.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Corporation poursuivra ses activités pendant au moins un an après la date de l'état consolidé de la situation financière et prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs à mesure qu'ils deviennent exigibles dans le cours normal des activités.

La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à assurer le service de sa dette existante et à financer les coûts de construction restants du PARTM. Le 18 février 2022, la vice-première ministre et ministre des Finances a réaffirmé l'engagement du gouvernement du Canada à achever le PARTM. Toutefois, la ministre a fait savoir que la Corporation devait obtenir du financement externe pour financer les coûts restants du projet. Le 29 avril 2022, CTM a conclu une facilité de un an auprès d'un consortium de tiers prêteurs pour un montant de 10,0 milliards de dollars (la « facilité consortiale »). Au 31 décembre 2022, un montant de 7,2 milliards de dollars avait été prélevé sur la facilité consortiale. Après la fin de l'exercice, le 24 mars 2023, la facilité consortiale a été modifiée et mise à jour pour devenir une facilité à terme de deux ans pour 11 milliards de dollars (la « facilité consortiale à long terme »). Toutefois, afin de respecter ses obligations à leur échéance, CTM aura besoin d'un financement supplémentaire par l'intermédiaire de financements externes. Bien que la Corporation s'attende à obtenir du financement externe en temps opportun et à des conditions satisfaisantes pour CTM, rien ne garantit que cela aboutira. Au 31 décembre 2022, il existe une incertitude significative que la Corporation dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations au cours des 12 prochains mois lorsqu'elles deviendront exigibles. Se reporter à la note 17 pour plus de détail sur le financement externe. Les facteurs susmentionnés créent une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités.

Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs, des produits et des charges ou la classification de l'état consolidé de la situation financière qui pourrait être nécessaire si la Corporation n'était pas en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour assurer le service de sa dette existante et financer les coûts de construction restants du PARTM. Ces ajustements pourraient être importants.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS présentées dans la Partie I du *Manuel de Comptable professionnel agréé (« CPA ») Canada*.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 28 mars 2023.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, comme il est indiqué dans les méthodes comptables ci-dessous, sauf si les IFRS le permettent et sauf indication contraire dans les présentes notes.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire au point a) ci après.

a) Changements de méthodes comptables

Certaines normes, modifications de normes et interprétations comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et présentées dans le *Manuel de CPA Canada* sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2022 conformément aux dispositions transitoires applicables. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société mère et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. Celle-ci contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci.

c) Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est créée dans un but précis. Elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels.

Les entités structurées ne sont pas consolidées lorsque la substance de la relation entre la Corporation et les entités structurées indique que les entités structurées ne sont pas contrôlées par la Corporation.

La CFUEC est considérée comme étant une entité structurée non consolidée. La CFUEC n'a pas été consolidée dans les états financiers de la CDEV puisque cette dernière n'est pas réputée détenir le contrôle de la CFUEC selon les critères établis par IFRS 10 (se reporter à la note 4 y), Utilisation d'estimations et recours au jugement).

d) Participations directes indivises

Les activités du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties, et la Corporation a déterminé que ces relations représentent des participations directes indivises. La SGCH tient compte de ces participations directes indivises en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, à T.-N.-L., Canada. Les activités du projet Hibernia sont exercées conjointement, essentiellement par la SEDH, en tant qu'exploitante et mandataire au titre du compte conjoint du projet de développement Hibernia. L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, à T.-N.-L., Canada.

La SGCH détient une participation directe indivise de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia et une participation directe indivise actuelle de 5,67 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. La SGCH comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

La SGCH détient aussi une participation de 8,5 % dans la SEDH, et elle considère que la SEDH est une entreprise associée. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Corporation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. Étant donné que la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia est détenue proportionnellement par ses propriétaires, la SEDH n'a aucune propriété véritable dans les biens conjoints et n'a aucun actif, passif, produit ou charge qui lui est propre. En conséquence, la Corporation ne comptabilise aucun montant dans ses états financiers consolidés à l'égard de sa participation dans la SEDH.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la Corporation à compter de la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont pris en compte dans les honoraires.

f) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie payée par rapport aux actifs identifiables nets acquis et aux passifs repris. Le goodwill n'est pas amorti, mais il fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou situations indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur accumulées et est attribué aux unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation (se reporter à la note 13 pour un complément d'information).

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds détenus dans des comptes bancaires et les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

Les placements à court terme sont des placements très liquides dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais qui sont encaissables après 90 jours et dont l'échéance est inférieure à 365 jours.

h) Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions portant sur le retrait ou l'utilisation des fonds sont présentés dans la trésorerie soumise à restrictions à l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie soumise à restrictions se compose des fonds détenus afin de garantir des lettres de crédit (se reporter à la note 8).

i) Placements détenus au titre d'obligations futures

Les placements détenus au titre d'obligations futures de la Corporation comprennent les soldes d'équivalents de trésorerie et les placements et ils sont détenus principalement aux fins de financement des obligations d'abandon futures. Bien qu'une partie des placements sous-jacents soit de courte durée et très liquide, les fonds ne sont pas pris en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie puisqu'ils ne sont pas détenus afin de satisfaire à des engagements en trésorerie à court terme. L'utilisation des placements n'est assortie d'aucune restriction d'origine externe.

j) Placements soumis à restrictions

Les placements soumis à restrictions sont des placements à long terme détenus dans la fiducie de remise en état du réseau pipelinier Trans Mountain (la « fiducie de remise en état »), qui serviront à satisfaire aux exigences de la Régie en matière de coûts d'abandon futurs. CTM consolide les actifs de la fiducie de remise en état. La Régie établit des droits aux termes de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, les sommes ainsi perçues étant investies dans la fiducie de remise en état. Les actifs soumis à restrictions sont évalués à la juste valeur et un ajustement correspondant est comptabilisé dans les produits différés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités, et ils sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur de réalisation nette. Le coût de production comprend les charges d'exploitation et les frais de transport ainsi que la charge d'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut extrait en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans la production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net des déficits de production est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net des surplus de production est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs à la juste valeur. La SGCH utilise la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

Le coût des stocks liés au pipeline, qui se composent des matériaux et des fournitures destinés à l'usage de CTM, est déterminé selon le coût moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'évaluations périodiques pour détérioration physique et obsolescence.

l) Immobilisations corporelles

i. Comptabilisation et évaluation

Les éléments d'immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole et les actifs liés au pipeline, sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur.

Les charges liées à la construction, à l'expansion, aux rénovations majeures et aux améliorations sont inscrites à l'actif. Les coûts de la maintenance et des réparations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les charges liées au développement de projet sont inscrites à l'actif si on s'attend à ce qu'elles génèrent des avantages futurs.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie ou de la décomptabilisation d'un élément d'immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit, le cas échéant, de la sortie ou de la décomptabilisation avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé en résultat net.

ii. Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

iii. Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles liées au pétrole brut est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Les estimations des réserves sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

La Corporation a estimé que la durée d'utilité des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface, le système de chargement extracôtier et les actifs connexes, y compris les actifs sous-marins, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la Corporation incorpore le coût de ces actifs à leur principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs liés aux pipelines sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, comme suit :

	Durée d'utilité (en années)
Pipelines	30 – 64
Réservoirs et matériel des stations de pompage	5 – 51
Autres	5 – 40

Les modes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont examinés à chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

m) Logiciels à usage interne

La Corporation a des immobilisations incorporelles liées à des logiciels à usage interne qui sont inclus au poste « Autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière. Les projets liés aux logiciels à usage interne sont comptabilisés au coût réduit de l'amortissement et des pertes de valeurs cumulés. La Corporation incorpore au coût de l'actif les coûts engagés au cours de l'étape de l'élaboration des projets liés aux logiciels à usage interne, y compris les coûts de personnel directement liés au projet. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif à partir du moment où il est prêt à être utilisé, et il est comptabilisé au poste « Autres actifs ».

La durée de vie utile des logiciels est estimée à cinq ans, compte tenu de l'obsolescence technique prévue de ces actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n) Contrats de location

À titre de preneur

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité du bien et la durée du contrat de location. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. L'obligation est réévaluée si la durée du contrat de location change du fait d'un changement dans l'appréciation par la Corporation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, s'il y a un changement dans l'estimation des sommes devant être payées au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux.

À titre de bailleur

Les contrats au titre desquels la Corporation est le bailleur et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans les revenus locatifs à l'état consolidé du résultat global.

o) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, trésorerie soumise à restrictions, placements soumis à restrictions, placements détenus au titre d'obligations futures et clients et autres débiteurs) et les passifs financiers (fournisseurs et autres créditeurs, intérêts à payer sur la dette à long terme et emprunts).

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement, selon leur classement. Le classement est généralement fondé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Si le modèle d'affaires de la Corporation changeait, le classement des instruments financiers serait réévalué.

Les catégories aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Corporation sont présentées dans le tableau suivant :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Clients et autres créditeurs	Coût amorti
Trésorerie soumise à restrictions	Coût amorti
Placements soumis à restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements détenus au titre d'obligations futures	Coût amorti
Passifs financiers	
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Intérêts à payer sur la dette à long terme	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti

La Corporation évalue ses actifs financiers au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels; et ii) les conditions contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti est déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement en résultat net. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Dépréciation

i. Actifs financiers

La Corporation évalue sa provision pour pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers, à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, lorsque le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit lié à l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes à l'égard de cet instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La Corporation a recours à une combinaison d'informations passées, actuelles et prospectives afin de déterminer le montant approprié de la provision pour pertes.

Une approche simplifiée est utilisée pour évaluer la provision pour perte liée aux clients et autres débiteurs de la Corporation. Les pertes de crédit attendues à l'égard de ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice fondée sur l'historique de pertes de crédit de la Corporation, ajustée en fonction de facteurs propres aux créanciers, de la conjoncture économique en général et d'une évaluation des tendances actuelles et prévues des conditions à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, le cas échéant. Le montant des pertes de crédit attendues est revu à chaque date de clôture pour refléter les variations du risque de crédit survenues depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif.

Une perte de valeur est reprise si cette reprise est objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net comme étant la valeur recouvrable ou la valeur comptable déduction faite de l'amortissement si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée initialement, selon la moins élevée des deux.

ii. Actifs non financiers

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre de chaque année, au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »), le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être dépréciée.

Pour évaluer la dépréciation du goodwill, la Corporation détermine la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises ultérieurement.

Autres actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans une UGT. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en UGT aux fins des tests de dépréciation. Lorsque des parties importantes d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes dans les UGT. La Corporation a déterminé que ses actifs de mise en valeur et de production constituent une UGT et que ses actifs liés aux pipelines en constituent une autre.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur diminuée des coûts de vente s'entend du montant qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou d'une UGT lors de transactions dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes agissant en toute liberté, diminué des coûts de vente.

La Corporation calcule la juste valeur diminuée des coûts de vente de son UGT du pétrole en fonction des flux de trésorerie futurs après impôt qui découleraient de la production des réserves prouvées et probables, diminués des coûts de vente estimatifs. Les flux de trésorerie futurs après impôt estimatifs sont actualisés à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur recouvrable de l'UGT du pipeline est calculée au moyen d'une approche par le résultat, en fonction des flux de trésorerie actualisés dans différentes situations attendues pour le développement de ses actifs.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable s'entend du plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'un actif et de sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs font l'objet d'une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement d'estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'épuisement et de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

q) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts attribuables à la reconversion sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils découlent de la consolidation d'un établissement à l'étranger au titre duquel des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

r) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

La Corporation constate une provision pour démantèlement à l'égard des obligations de démantèlement, de mise hors service et de remise en état liées au projet Hibernia, au pipeline Puget et au PARTM. Le montant constaté correspond à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, déterminée conformément aux conditions et exigences locales.

Les coûts de démantèlement sont fondés sur les meilleures estimations de la direction, compte tenu de la réglementation en vigueur et de la technologie. Le taux d'actualisation entrant dans le calcul de la provision pour démantèlement est un taux sans risque fondé sur l'horizon temporel applicable des flux de trésorerie sous-jacents. Lorsqu'une provision pour démantèlement est constatée, un montant correspondant est porté en augmentation de l'immobilisation corporelle connexe et est ultérieurement amorti dans les coûts de cette immobilisation corporelle.

Après l'évaluation initiale, la provision est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés qui sous-tendent l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

r) Provisions et éventualités (suite)

Les dépenses environnementales sont inscrites à l'actif ou passées en charges, selon le cas. Certaines dépenses environnementales nécessaires à l'obtention d'emprises, d'approbations réglementaires ou de permis dans le cadre de la construction sont inscrites à l'actif. Les coûts environnementaux qui sont liés à une condition existante associée aux activités passées et qui ne contribuent pas aux produits actuels ou futurs sont comptabilisés et passés en charges. En règle générale, les passifs environnementaux ne sont pas ramenés à leur valeur actualisée nette et sont comptabilisés en tant que passifs environnementaux lorsque des évaluations environnementales ou des mesures de remise en état sont probables et que les coûts peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable. La comptabilisation de ces montants coïncide généralement avec la finalisation d'une étude de faisabilité ou avec un engagement envers un plan d'action officiel. Les créances sont comptabilisées au titre des recouvrements d'assurance connexes attendus lorsque ces recouvrements sont réputés être pratiquement certains. Les passifs environnementaux repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, le cas échéant.

La Corporation examine régulièrement les questions et réclamations environnementales qui pourraient avoir une incidence sur ses actifs ou ses activités. Ces examens l'aident à relever les questions environnementales et à estimer les coûts et les calendriers des efforts de restauration. Les passifs environnementaux sont aussi régulièrement ajustés pour refléter les changements d'estimations. Dans le cadre de ses estimations des passifs environnementaux, la Corporation tient compte de l'incidence importante du respect des lois environnementales, des poursuites en instance et des recours en responsabilité potentiels de tiers. Souvent, à mesure qu'évoluent l'évaluation et les mesures de restauration, des informations additionnelles deviennent disponibles, ce qui nécessite la révision des coûts estimatifs. Ces révisions sont prises en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle elles peuvent être déterminées de façon raisonnable. (Se reporter à la note 26.)

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

s) Obligation au titre des prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies comprend les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts aux employés actifs et retraités de CTM ainsi que les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de CEI. Pour un complément d'information sur ces régimes, se reporter à la note 16.

L'obligation nette de la Corporation à l'égard des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprend les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (hormis les intérêts) et l'incidence du plafonnement de l'actif (le cas échéant, hormis les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Le coût financier net est obtenu par application du taux d'actualisation au solde net de l'obligation au titre des prestations définies et à la juste valeur des actifs des régimes. Le coût est pris en compte dans la charge au titre des prestations à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies découlant de modifications ou de compressions des régimes sont comptabilisées immédiatement en résultat net en tant que coûts des services passés.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

u) Produits tirés de contrats conclus avec des clients

Ventes de pétrole brut :

Nature des contrats conclus avec des clients

La SGCH tire des produits de la vente de pétrole brut à des clients dans le cours normal de ses activités. Elle a recours à un agent de commercialisation pour obtenir ses contrats de vente de pétrole brut et elle participe à un groupe de commercialisation au sein duquel les participants (dont l'agent de commercialisation) mettent en commun leur pétrole brut pour faciliter les ventes de cargaisons complètes de pétrole brut aux clients. Les contrats que conclut la SGCH avec des clients sont des contrats à court terme distincts, un contrat correspondant habituellement à une cargaison.

Les modalités de paiement varient d'un contrat à l'autre, mais le paiement est généralement requis dans les 30 jours suivant la date du connaissance relatif à une cargaison. Le client fait son paiement à l'agent de commercialisation et, deux jours ouvrables plus tard, l'agent de commercialisation verse à la SGCH sa quote-part de la contrepartie associée à la cargaison, déduction faite des frais de commercialisation, conformément aux modalités de l'accord de commercialisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Produits tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du pétrole brut est transféré au client, ce qui a généralement lieu lorsque le titre de propriété passe de la SGCH au client, aux points de livraison prévus au contrat. Chaque vente représente une obligation de prestation que la SGCH remplit habituellement lors de la livraison du pétrole brut, ce qui se produit à un moment précis. Le pétrole brut peut être considéré comme ayant été livré lorsqu'il est chargé à bord d'un navire ou lorsqu'il atteint le point de destination du client, selon les modalités de livraison. Les modalités de livraison et le lieu de transfert du titre de propriété sont indiqués dans chaque contrat.

Les produits sont évalués au prix de transaction, lequel correspond au montant de contrepartie auquel la SGCH estime avoir droit. La contrepartie précisée dans un contrat conclu par la SGCH avec un client comprend un élément de contrepartie variable. La contrepartie variable reflète les prix de vente variables fondés sur les prix de référence du pétrole brut à des dates futures; ainsi, le prix de transaction n'est pas connu au moment de la signature du contrat.

La SGCH verse à l'agent de commercialisation des frais de commercialisation fixes par baril de pétrole brut vendu et comptabilise ces coûts en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La PBN et la PABN payées par la SGCH sont éliminées au moment de la consolidation avec la société mère, qui est devenue responsable de la gestion des accords de PBN. Les redevances et la PBN sont payées et versées par la SGCH. Les redevances et la PBN sont évaluées conformément aux modalités des diverses ententes et reflètent les participations fédérales et provinciales dans les ressources du projet Hibernia.

Services liés au pipeline :

Nature des contrats conclus avec des clients

CTM fournit des services de transport de pétrole brut et de pétrole raffiné. Les tarifs réglementés liés au réseau TMPL et au pipeline Puget sont conçus de façon à procurer des produits suffisants pour recouvrer les coûts des services de transport fournis aux expéditeurs, y compris un rendement sur le capital investi. Le réseau TMPL et le pipeline Puget sont des pipelines d'évacuation communs qui fournissent généralement des services non garantis.

Comptabilisation des produits

Des services de transport interruptibles (« opération au comptant ») non garantis sont fournis sur le réseau TMPL et le pipeline Puget lorsqu'il est déterminé que ces réseaux disposent d'une capacité suffisante. Les expéditeurs paient un tarif unitaire pour les quantités réelles de produits livrés au moyen du réseau de transport.

CTM est bailleur aux termes de contrats à long terme visant une capacité dans des réservoirs d'entreposage. Bien que la Régie ne réglemente pas économiquement ces contrats de location de réservoirs comme elle le fait avec les services de transport, les tarifs de location visent à couvrir les coûts de fonctionnement des réservoirs et à procurer un rendement du capital investi.

Les contrats de service avec des clients se composent principalement de contrats de services de transport. Pour la majeure partie des contrats, en règle générale : i) la promesse est de fournir (ou de se tenir prêt à fournir) une gamme de services intégrés distincts durant une certaine période de temps, ce qui constitue une seule obligation de prestation; ii) le prix de transaction comprend une contrepartie fixe ou variable, dont le montant peut être déterminé au moment de la conclusion du contrat ou à chaque fin de mois en fonction du droit de facturer, à la fin du mois, la valeur des services fournis au client au cours du mois; et iii) le prix de transaction est comptabilisé dans les produits au cours de la période de service précisée dans le contrat (qui peut être un jour, y compris chaque jour d'une série de services quotidiens promis, un mois, une année ou tout autre intervalle de temps, y compris une période de compensation des insuffisances) à mesure que les services sont rendus selon une méthode fondée sur le temps (l'écoulement du temps) ou sur les unités (les unités de service transférées) dans le but de mesurer le transfert du contrôle des services et les progrès vers l'exécution des obligations de prestation en fonction de la nature du service promis (garanti ou non garanti) et des modalités du contrat (contrat avec ou sans droits de compensation).

Les services garantis (également appelés « services non interruptibles ») sont des services dont la disponibilité en tout temps est promise au client pendant la ou les périodes couvertes par le contrat, sauf quelques exceptions. Les contrats de services garantis comportent généralement des dispositions d'achat ferme ou de volume minimal, qui précisent les quantités minimales de services qu'un client paiera, même s'il choisit de ne pas les recevoir ou de ne pas les utiliser au cours de la période de service précisée. Le prix de transaction est comptabilisé dans les produits au cours de la période de service précisée à mesure que les unités de service promises sont transférées au client.

Les services non garantis (également appelés « services interruptibles ») s'opposent aux services garantis en ce sens qu'ils sont fournis à un client selon leur disponibilité. En règle générale, il n'y a aucune obligation d'exécuter ces services avant qu'une demande de service périodique d'un client soit acceptée. Dans le cas de la majorité des contrats de service non garantis, le client ne paiera que les quantités réelles de services qu'il choisit de recevoir ou d'utiliser, et le prix de transaction est habituellement comptabilisé dans les produits des activités ordinaires lorsque ces unités de service sont transférées au client pendant la période de service précisée (habituellement une journée ou un mois).

Les surcharges d'abandon du pipeline liées à la Fiducie perçues des expéditeurs sont comptabilisées dans les produits différés (se reporter à la note 18). La Fiducie a été établie en 2015 dans la province de l'Alberta. L'utilisation des fonds étant réservée au règlement des coûts d'abandon futurs, les surcharges différées perçues sont conservées dans la fiducie de remise en état en tant que trésorerie soumise à restrictions et placements soumis à restrictions, et elles seront comptabilisées en tant que produits lorsque les fonds de la fiducie de remise en état sont utilisés aux fins d'activités d'abandon futures.

Contrats d'achat ferme 50

Pour l'essentiel, CTM fournit des services de transport non garantis. En 2010, la Régie l'a toutefois autorisée à conclure des contrats d'achat ferme d'une durée de 10 ans exécutables à partir de 2012 avec 5 expéditeurs, ce qui permet à ces derniers de disposer de capacités fixes par jour moyennant une prime fixe par baril en plus des taux tarifaires unitaires standards. En règle générale, CTM promet de transporter le volume minimal auquel elle s'est engagée auprès de l'expéditeur et de se tenir prête à le faire à tout moment. L'expéditeur est tenu de payer le montant de la prime fixe, peu importe s'il achemine ou non des quantités dans le pipeline. Les produits liés à ces contrats sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est fourni. Ces contrats, qui devaient prendre fin après une durée de 10 ans, ont été renouvelés avec quatre expéditeurs pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2022.

v) Participation au bénéfice net

Le 20 août 2019, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'une lettre du ministre des Finances, a demandé le transfert de la responsabilité du Canada à l'égard des accords de PBN du projet de développement Hibernia, pour la faire passer du ministre des Ressources naturelles (« Ressources naturelles Canada ») à la Corporation. À cette fin, la Corporation et Ressources naturelles Canada ont conclu un protocole d'entente le 23 août 2019.

Aux termes des accords de PBN, le gouvernement du Canada, désormais la Corporation, a droit de recevoir une PBN de chacun des propriétaires de Hibernia (les « propriétaires du projet »), y compris la SGCH, filiale de la Corporation. Le versement au titre de la PBN est fondé sur un pourcentage des ventes nettes de pétrole brut (ventes de pétrole brut ajustées pour tenir compte des frais de transport, charges d'exploitation et dépenses d'investissement), jusqu'à concurrence de 10 %.

Le gouvernement du Canada a enjoint à la CDEV de lui verser tous les dividendes déclarés qui sont tirés de l'accord de PBN. Les montants reçus aux termes des accords de PBN sont comptabilisés comme des apports en capital lorsque la Corporation reçoit les sommes versées par les propriétaires du projet.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

w) Autres passifs

Frais de réacheminement

Dans certains cas, les expéditeurs peuvent réacheminer les volumes du quai vers un autre point de livraison moyennant des frais de réacheminement. Ces frais ne sont pas considérés comme des produits, puisqu'ils ne sont perçus pour le compte des expéditeurs qu'aux fins de planification et qu'ils ne représentent pas une contrepartie pour services rendus. Les frais de réacheminement perçus sont comptabilisés en tant que passif lors de la perception, puisqu'ils sont entièrement remboursés aux expéditeurs dans des périodes ultérieures par le biais de réductions des droits de service.

Primes au quai

Afin de faciliter la gestion de la capacité des quais du réseau pipelinier Trans Mountain, la Régie prévoit la vente aux enchères de la capacité au plus offrant chaque mois. Les fonds recueillis dans le cadre de ce processus au cours d'une année donnée doivent être remboursés aux expéditeurs au moyen d'une réduction des droits de service pour tous les expéditeurs. Les montants perçus sont comptabilisés en tant que passif lors de la perception, et le passif est réduit dans des périodes ultérieures à mesure que les crédits excédentaires pour droits sont accordés. Le moment de ces réductions des droits peut varier selon l'entente de droits qui est convenue avec les expéditeurs et approuvée chaque année par la Régie, mais le délai habituel est généralement d'un an ou plus.

x) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent la désactualisation des obligations de démantèlement et de la provision au titre de la remise en état d'un site ainsi que la charge d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont inscrits à l'actif jusqu'à l'achèvement de la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer cet actif en vue de son utilisation ou de sa vente prévue. La dette de la Corporation est considérée comme représentant des fonds empruntés de façon générale, et le montant des coûts d'emprunt pouvant être incorporé est calculé par l'application d'un taux de capitalisation aux dépenses cumulées au titre de ces actifs ou, dans le cas de la Corporation, aux travaux de construction en cours. Les montants incorporés au coût de l'actif sont limités chaque période aux coûts d'emprunt réellement engagés. Les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif sont classés dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les autres charges financières sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées et sont comptabilisées en tant que charges financières. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés de la Corporation conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

Les conséquences à long terme des changements climatiques sur les états financiers consolidés sont difficiles à prévoir et exigent que les entités formulent des hypothèses importantes et établissent des estimations. Les changements climatiques, l'évolution de la demande mondiale d'énergie et l'avancement mondial des sources d'énergie alternatives qui ne proviennent pas de combustibles fossiles pourraient avoir une incidence sur l'estimation des réserves de pétrole de la Corporation; pourraient modifier les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles de la Corporation et avoir une incidence sur la valeur comptable de ces actifs; pourraient affecter le développement futur; pourraient réduire la durée

de vie utile prévue des actifs pétroliers, accélérant ainsi la charge d'épuisement et d'amortissement; et pourraient accélérer les obligations de démantèlement, ce qui augmenterait la valeur actuelle de la provision connexe. Le moment auquel les marchés mondiaux de l'énergie passeront des sources à base de carbone aux énergies alternatives est incertain. La reprise de la demande de pétrole brut et des prix de l'énergie à l'échelle mondiale en 2021 s'est poursuivie jusqu'en 2022 en raison des préoccupations liées à l'offre découlant du conflit actuel entre l'Ukraine et la Russie. La Corporation continue de surveiller les faits nouveaux liés à la COVID-19 dans le contexte commercial et les marchés du pétrole.

Principales sources d'incertitude à l'égard des estimations :

Réserves

L'estimation des réserves de pétrole de la Corporation est prise en compte dans l'évaluation de l'épuisement, de l'amortissement, de la dépréciation et des obligations de démantèlement. L'estimation des réserves est un processus intrinsèquement complexe qui nécessite l'exercice d'un jugement professionnel. Les réserves de la Corporation ont été évaluées au 31 décembre 2022 par un évaluateur de réserves qualifié indépendant. Les estimations des réserves sont fondées sur une gamme de facteurs géologiques, techniques et économiques, y compris les taux de production futurs projetés, les prix futurs projetés du pétrole, les données techniques, les nouvelles déterminations de la participation directe dans le secteur unitaire du PSH et le moment et le montant des dépenses futures, qui sont tous assujettis à des incertitudes. Les estimations reflètent les conditions de marché et réglementaires existantes au 31 décembre 2022, qui pourraient différer de celles d'autres moments de l'année ou de périodes futures.

Dans le cadre de l'entente du secteur unitaire du PSH datée du 16 février 2010, une participation directe du secteur unitaire du PSH pourrait changer par suite d'une révision du facteur de répartition parcellaire. Ces facteurs de répartition parcellaire font l'objet d'ajustements périodiques, d'une première réévaluation et d'une réévaluation finale. Les premier et deuxième ajustements périodiques ont eu lieu en 2015 et en 2017, respectivement, et aucun autre ajustement périodique n'est prévu. Les dépenses d'investissement historiques ont été ajustées au moment de chaque ajustement périodique. Par ailleurs, les réévaluations se traduisent par un ajustement des dépenses d'investissement et autres coûts historiques, ainsi que par un ajustement de la production historique qui sera réglé de façon prospective. La première réévaluation a pris effet le 1^{er} mars 2021. La réévaluation finale devrait être achevée en 2025, sous réserve d'un examen annuel. Les estimations du recouvrement définitif des réserves et leur incidence sur la réévaluation éventuelle des facteurs de répartition parcellaire entrent dans l'estimation de la participation directe de la Corporation dans les réserves du secteur unitaire du PSH.

Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer qui est le preneur dans les contrats de location du projet Hibernia aux fins de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives. La Corporation a fait preuve de jugement pour démontrer que, bien que l'exploitant, la SEDH, soit l'unique propriétaire des contrats de location du projet Hibernia, il le fait implicitement ou explicitement pour le compte des propriétaires de participations directes. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des baux du projet Hibernia conclus par l'exploitant, puisqu'elle est considérée comme partageant la responsabilité des obligations locatives.

Pour évaluer la valeur actualisée des obligations locatives, la Corporation fait appel au jugement pour estimer le taux d'emprunt marginal lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Les facteurs comprennent les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts de risque de crédit applicables à la Corporation ou à ses filiales et la durée du contrat de location. Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements sur les contrats de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Obligations de démantèlement

La Corporation comptabilise une provision pour la mise hors service future d'immobilisations corporelles en fonction des coûts de mise hors service futurs estimatifs. La direction exerce son jugement pour évaluer la méthode prévue de remise en état des lieux des obligations de démantèlement de la Corporation à la fin de chaque période de rapport. Les coûts réels sont incertains et les estimations peuvent varier en raison de modifications apportées aux lois et règlements pertinents, de l'utilisation de technologies et de l'émergence de nouvelles technologies, des résultats d'exploitation, des prix et des plans de fermeture. Le calendrier estimatif du démantèlement futur peut changer en raison de certains facteurs, notamment les plans de mise en valeur et la durée de vie des réserves. Les changements apportés aux estimations relatives aux coûts futurs prévus, aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation et au calendrier pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés.

La Corporation a constitué une provision au titre des obligations de démantèlement associées aux coûts futurs d'enlèvement et de remise en état. Pour déterminer la juste valeur de la provision, des hypothèses sont posées et des estimations sont établies à l'égard des taux d'actualisation, du coût attendu d'abandon du pipeline et du moment prévu de ces coûts. Toutefois, le moment réel ainsi que la nature et l'étendue des activités d'abandon qui seront éventuellement nécessaires aux fins de conformité à la réglementation à la fin de la vie du pipeline sont incertains, et les estimations peuvent varier considérablement à mesure que de nouvelles informations sont mises en lumière. Se reporter à la note 15 pour de plus amples renseignements sur les obligations de démantèlement.

Impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois en matière d'impôt des territoires où CTM et la SGCH exercent leurs activités sont appelés à évoluer et, par conséquent, l'impôt sur le résultat est assujéti à l'incertitude relative à la mesure. La direction évalue les actifs d'impôt différé à la date de clôture afin d'en déterminer la probabilité de réalisation à même le bénéfice imposable futur. De plus amples renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement du taux d'impôt effectif sont présentés à la note 19.

Regroupements d'entreprises

La comptabilisation des regroupements d'entreprises requiert l'exercice d'un jugement considérable et est assujéti à des estimations et hypothèses importantes à la date d'acquisition. La direction a recours à des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Dépréciation du goodwill

Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en fonction des flux de trésorerie actualisés futurs attendus. L'incertitude relative aux estimations s'applique aux hypothèses quant aux résultats d'exploitation futurs et à la détermination du taux d'actualisation approprié. Les principales hypothèses entrant dans le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées à la note 13.

Obligation au titre des prestations définies

Le coût de l'obligation au titre des prestations définies est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles intégrant diverses hypothèses pouvant différer des faits réels dans l'avenir, notamment le taux d'actualisation, les hausses salariales futures, les taux de mortalité et la croissance future des prestations de retraite. En raison des complexités liées à son évaluation ainsi que de sa nature à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est extrêmement sensible aux changements apportés à ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues chaque date de clôture. De plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations sont présentés à la note 16.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables :

Entité structurée non consolidée

La CDEV détient un placement dans une entité structurée non consolidée, soit la CFUEC. La direction exerce son jugement pour déterminer si la Corporation exerce un contrôle sur la CFUEC, sa filiale en propriété exclusive, et si elle est par conséquent tenue de consolider les résultats financiers de la CFUEC.

La CDEV et le gouvernement du Canada ont tous deux des placements dans la CFUEC : la première détient des actions ordinaires à droit de vote et le second, un nombre important d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ont été émises directement au gouvernement du Canada à la demande de la CFUEC aux termes d'une convention de financement conclue entre la CFUEC et le gouvernement du Canada.

La CDEV, du fait des actions ordinaires à droit de vote qu'elle détient, exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de la CFUEC. Même si le gouvernement du Canada contrôle la CDEV et peut indirectement contrôler la CFUEC, il ne peut le faire de façon explicite directement du fait de ses actions privilégiées, de ses participations directes ou des conventions conclues avec la CFUEC. La CDEV n'est cependant pas exposée de manière significative aux rendements variables de la CFUEC.

Par conséquent, bien que la CDEV exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de la CFUEC, elle n'est pas en mesure d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur ses rendements. Ainsi, même si elle détient les actions ordinaires en circulation de la CFUEC, la CDEV n'est pas tenue de consolider ses activités puisque la Corporation n'est pas en mesure d'influencer sur les rendements de sa participation en actions ordinaires du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Au 31 décembre 2022, la CFUEC avait des prêts d'une valeur nominale de 2 688 128 \$ et des actions privilégiées émises d'une valeur nominale de 3 090 000 \$ (respectivement, 2 317 983 \$ et 3 090 000 \$ au 31 décembre 2021). Le risque de perte maximal est déterminé en prenant en compte la nature de la participation dans l'entité structurée non consolidée. Au 31 décembre 2022, le risque financier maximal auquel la CDEV était exposée en lien avec la CFUEC correspondait à la valeur comptable de son placement figurant à l'état consolidé de la situation financière, soit 1 \$.

Participations directes indivises

Les activités de la SGCH dans le cadre du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties. Il est nécessaire de faire appel au jugement pour déterminer si le projet Hibernia constitue un partenariat aux termes d'IFRS 11 *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui s'entend d'une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint.

La Corporation a déterminé que le projet Hibernia n'est pas sous contrôle conjoint puisque les décisions ne requièrent pas le consentement unanime des parties et qu'aucun groupe de parties n'exerce un contrôle unilatéral sur les activités pertinentes. Les activités conjointes dont le contrôle peut être atteint par plusieurs combinaisons de parties n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 11. La Corporation est d'avis que les relations du projet Hibernia représentent des participations directes indivises et ne forment pas un partenariat aux termes d'IFRS 11. La Corporation comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers. La comptabilisation des participations directes indivises de la SGCH est actuellement la même que celles-ci soient classées ou non en tant que partenariat aux termes d'IFRS 11.

Trésorerie dans un compte du Trésor du gouvernement du Canada

La Corporation exerce son jugement pour considérer les montants détenus dans le compte du Trésor comme des équivalents de trésorerie et pour classer ces montants dans les placements liés au fonds pour abandon futur et au fonds lié aux risques de l'état consolidé de la situation financière, en tenant compte de facteurs comme l'objet prévu et l'accessibilité des fonds. Se reporter à la note 7 pour plus de détail.

Réserve au titre de la PBN

La direction a exercé un jugement important pour déterminer le traitement comptable approprié pour les versements au titre de la PBN et de la PABN reçus. Compte tenu de la nature de la transaction, la direction a déterminé que les versements devaient être constatés directement en capitaux propres plutôt qu'en résultat net, étant donné que la CDEV est tenue, selon le protocole d'entente, d'administrer le programme au nom du gouvernement du Canada, et s'attend à verser ultimement au gouvernement du Canada tous les paiements au titre de la PBN et de la PABN reçus des propriétaires du projet Hibernia. Ces transactions n'ont donc pas de substance commerciale pour la CDEV, puisqu'elles ne devraient pas entraîner d'avantages ou de pertes financières nets pour la CDEV.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

5. PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Certaines nouvelles normes comptables, modifications et interprétations s'appliqueront aux exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Celles qui pourraient être pertinentes pour la Corporation sont présentées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

i) Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives*

Les modifications précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est basé sur les droits qui existent à la date de clôture, précisent que le classement n'est pas modifié par les attentes à l'effet que l'entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif, expliquent que des droits n'existent que si les clauses restrictives sont respectées à la date de clôture et précisent que le règlement s'entend du transfert à la contrepartie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications portent également sur le classement (courant ou non courant), la présentation et les informations à fournir des passifs pour lesquels le droit d'une entité de reporter le règlement pour au moins douze mois est assujéti au respect de conditions par l'entité après la date de clôture. Les modifications sont appliquées de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

ii) Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables*

Les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers, en portant des jugements sur l'importance relative. Les modifications exigent que les entités fournissent des informations « significatives » sur leurs méthodes comptables plutôt que sur leurs « principales » méthodes comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

iii) Modifications d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition d'estimations comptables*

Les modifications introduisent la définition d'une estimation comptable et clarifient la différence entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés à leur première application.

iv) Modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.*

Les modifications exigent que les entités comptabilisent de l'impôt différé au titre des transactions pour lesquelles, lors de la comptabilisation initiale, les montants des différences temporaires imposables et déductibles sont les mêmes. Elles s'appliqueront généralement à des transactions telles que les contrats de location pour les preneurs et les obligations relatives au démantèlement et exigeront la comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé supplémentaires. En ce qui concerne les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement, les actifs et les passifs d'impôt différé connexes devront être comptabilisés à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée, et l'incidence cumulative sera comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués (ou d'autres composantes des capitaux propres, selon le cas) à cette date. Pour toutes les autres transactions, les modifications s'appliquent aux transactions conclues après l'ouverture de la première période présentée. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés à leur première application.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, y compris les acceptations bancaires et les CPG. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt annuels variant de 0,20 % à 4,80 % en 2022 (de 0,05 % à 0,80 % en 2021). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2022	2021
Trésorerie	309 906 \$	(note 31) 278 593 \$
Équivalents de trésorerie	-	20 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309 906 \$	299 532 \$

7. PLACEMENTS DÉTENUS AU TITRE D'OBLIGATIONS FUTURES

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du gouvernement du Canada, établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Corporation a mis de côté des fonds dans le compte du Trésor du gouvernement du Canada ainsi que des investissements afin de pourvoir aux obligations futures comme suit :

	2022	2021
Solde dans un compte du Trésor à l'ouverture de l'exercice	111 481 \$	114 352 \$
Intérêts attribués	1 976	129
Retraits	-	(3 000)
Solde dans un compte du Trésor à la clôture de l'exercice	113 457	111 481
Placements	37 821	37 044
	151 278 \$	148 525 \$
Partie courante	1 428 \$	2 006 \$
Partie non courante	149 850	146 519
	151 278 \$	148 525 \$

Au 31 décembre 2022, le solde des placements détenus au titre d'obligations futures était constitué des équivalents de trésorerie ainsi que des placements liés au fonds pour abandon futur, au fonds lié aux risques et à la remise en état des lieux. Sont incluses dans ce solde des sommes en dépôt dans un compte du Trésor équivalent à 9 467 \$ pour CEI et à 103 990 \$ pour la SGCH (9 302 \$ et 102 179 \$, respectivement, en 2021) et des placements de 37 821 \$ détenus par la SGCH (37 044 \$ en 2021).

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la remise en état d'un site. La partie courante déposée dans un compte du Trésor a été affectée par CEI aux passifs courants liés à la remise en état d'un site et à l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

7. PLACEMENTS DÉTENUS AU TITRE D'OBLIGATIONS FUTURES (SUITE)

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor et détient des placements en prévision des obligations au titre de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. La SGCH a réduit une partie de sa couverture d'assurance de responsabilité civile en raison du fonds lié aux risques. Les placements comprennent des dépôts à terme échéant 365 jours après la date de prise d'effet, les produits d'intérêts étant gagnés à des taux d'intérêt allant de 0,67 % à 4,82 % pour l'exercice (de 0,51 % à 0,80 % en 2021). La SGCH détient également des liquidités de 34 575 \$ dans des comptes d'épargne, incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 (33 841 \$ en 2021), qui ont été désignées à l'interne comme faisant partie du fonds pour abandon futur et fonds lié au risque.

Les fonds détenus dans un compte du Trésor portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt annuel moyen s'est établi à 1,76 % pour l'exercice (0,11 % en 2021). Les intérêts sont conservés dans le compte du Trésor. L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

8. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

	2022	2021
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	1 444 \$	3 234 \$
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de CTM	76 320	68 327
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	750	1 200
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de la SGCH	8 732	8 500
	87 246 \$	81 261 \$

Le solde de la trésorerie soumise à restrictions tient compte de montants respectifs de 8 732 \$ et de 77 521 \$ donnés en garantie des lettres de crédit associées au projet Hibernia et à CTM (8 500 \$ et 69 527 \$ en 2021).

CTM a émis une lettre de crédit de 24 741 \$ (26 747 \$ en 2021) en soutien au régime à prestations définies; les lettres de crédit restantes sont liées aux services publics et aux autorités gouvernementales.

Avant d'accorder les autorisations associées au projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board) (« OCTLHE ») exige une preuve de responsabilité financière, aux termes de la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*. La SGCH a fourni à l'OCTLHE une lettre de crédit de 8 500 \$ venant à échéance le 28 octobre 2028, ce qui correspond à sa quote-part de la preuve exigée aux 31 décembre 2022 et 2021 pour se conformer à l'autorisation d'exploitation associée au projet Hibernia. La lettre de crédit est garantie par un même montant de trésorerie détenue en main tierce.

Au cours de 2022, l'OCTLHE a également exigé des preuves de responsabilité financière pour combler un manque à gagner dans les obligations au titre des dépenses de recherche et développement et de formation du projet Hibernia. La SGCH a fourni à l'OCTLHE une lettre de crédit de 232 \$ venant à échéance le 28 avril 2027, ce qui correspond à sa quote-part de la preuve exigée pour se conformer à l'autorisation d'exploitation associée au projet Hibernia. La lettre de crédit est garantie par un même montant de trésorerie détenue en main tierce.

L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur la trésorerie détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

9. PLACEMENTS SOUMIS À RESTRICTIONS

Les placements soumis à restrictions de 90 481 \$ (96 263 \$ en 2021) détenus par CTM sont des placements à long terme dans des obligations de gouvernements canadiens et d'organismes fédéraux qui sont détenus en fiducie. L'utilisation des placements soumis à restrictions est réservée au règlement des coûts d'abandon futurs du pipeline aux termes des directives de la Régie. L'intérêt gagné est conservé dans la fiducie, et la Corporation n'y a pas accès jusqu'à ce qu'elle effectue des activités d'abandon qui ont été approuvées.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2020	5 659 589 \$	3 604 696 \$	592 175 \$	9 856 460 \$
Entrées	5 501 760	-	7 503	5 509 263
Transferts	(51 498)	51 498	-	-
Ajustements de démantèlement	-	-	(34 121)	(34 121)
Décomptabilisation	-	(22 193)	(1 089)	(23 282)
Variation des cours de change	7	(1 249)	-	(1 242)
Solde au 31 décembre 2021	11 109 858 \$	3 632 752 \$	564 468 \$	15 307 078 \$
Entrées	9 504 480	-	11 926	9 516 406
Transferts	(114 583)	114 583	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(92 260)	(15 110)	(107 370)
Décomptabilisation	-	(2 097)	-	(2 097)
Variation des cours de change	100	19 420	-	19 520
Solde au 31 décembre 2022	20 499 855 \$	3 672 398 \$	561 284 \$	24 733 537 \$
Épuisement et amortissement cumulé				
Solde au 31 décembre 2020	- \$	239 533 \$	447 137 \$	686 670 \$
Épuisement et amortissement	-	103 889	25 092	128 981
Décomptabilisation	-	(21 965)	(1 644)	(23 609)
Variation des cours de change	-	7	-	7
Solde au 31 décembre 2021	- \$	321 464 \$	470 585 \$	792 049 \$
Épuisement et amortissement	-	104 329	13 382	117 711
Décomptabilisation	-	(755)	-	(755)
Variation des cours de change	-	2 434	-	2 434
Solde au 31 décembre 2022	- \$	427 472 \$	483 967 \$	911 439 \$
Valeurs comptables				
31 décembre 2021	11 109 858 \$	3 311 288 \$	93 883 \$	14 515 029 \$
31 décembre 2022	20 499 855 \$	3 244 926 \$	77 317 \$	23 822 098 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au 31 décembre 2022, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sujets au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluent des coûts de mise en valeur futurs de 409 000 \$ (389 100 \$ en 2021) et excluent le coût du matériel en cours de construction de néant (néant en 2021). Les actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production comprenaient des coûts inscrits à l'actif de 82 117 \$ au 31 décembre 2022 (97 227 \$ en 2021) liés aux obligations de démantèlement futures, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif. Les immobilisations corporelles décomptabilisées en 2021 étaient liées à des cessions d'équipement de forage désuet.

Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 15, Provisions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, des intérêts de 731 883 \$ ont été capitalisés au coût des immobilisations corporelles se rapportant aux travaux de construction en cours (380 777 \$ en 2021).

Aux 31 décembre 2022 et 2021, une évaluation des indices de dépréciation des UGT de la Corporation a été effectuée. Les indices de dépréciation comprennent (sans toutefois s'y limiter) des changements importants ayant un effet négatif sur la Corporation, qui ont eu lieu au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir dans le marché ou l'environnement économique où la Corporation exerce ses activités.

i. Au 31 décembre 2022, en raison de facteurs importants qui pourraient avoir une incidence importante sur le PARTM, notamment l'évolution de la conjoncture économique, la hausse des taux d'intérêt, les complexités techniques de la construction et les problèmes de main-d'oeuvre, la direction a soumis le goodwill et les immobilisations corporelles à un test de dépréciation, lequel ne s'est traduit par aucune perte de valeur. Cependant, si persistent les perturbations environnementales, telles que les incendies et les inondations en 2021, cela pourrait avoir une incidence sur le calendrier de construction du projet d'agrandissement du pipeline et, dans les périodes à venir, la Corporation examinera si ces facteurs constituent des indices de dépréciation. Se reporter également à la note 13, Goodwill.

ii. Aucun indice de dépréciation des actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production n'a été relevé au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET CONTRATS DE LOCATION

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2027. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, une sous-station électrique, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal portuaire de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2031.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque potentiel de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 décembre 2022.

État consolidé de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 ^{er} janvier 2021	21 249 \$	74 278 \$	95 527 \$
Entrées	87 642	14 959	102 601
Modifications de contrats de location	364	(35)	329
Avantages incitatifs	-	(5 970)	(5 970)
Amortissement*	(47 462)	(20 436)	(67 898)
Change	(7)	-	(7)
31 décembre 2021	61 786 \$	62 796 \$	124 582 \$
Entrées	903	18 118	19 021
Modifications de contrats de location	432	1	433
Amortissement*	(41 115)	(20 909)	(62 024)
Change	96	-	96
31 décembre 2022	22 102 \$	60 006 \$	82 108 \$

* Y compris des coûts d'amortissement capitalisés à titre d'entrées d'immobilisations corporelles de 55 309 \$ et de 63 697 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	2022	2021
Obligations locatives, solde d'ouverture	138 440 \$	97 783 \$
Entrées	19 021	99 228
Modifications de contrats de location	433	329
Charge d'intérêts	4 903	7 244
Paievements au titre de la location	(64 929)	(66 136)
Fluctuations des cours de change	142	(8)
Obligations locatives, solde de clôture	98 010 \$	138 440 \$
Partie courante	33 537 \$	66 803 \$
Partie non courante	64 473	71 637
	98 010 \$	138 440 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 31 décembre 2022 est de 4,27 % (4,20 % en 2021).

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels :

	2023	De 2024 à 2027	Par la suite	Total
Obligations locatives	34 641 \$	30 342 \$	106 628 \$	171 611 \$

État consolidé du résultat global et tableau consolidé des flux de trésorerie :

	2022	2021
État consolidé du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives	4 903 \$	7 244 \$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	(3 025)	(5 537)
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	1 878 \$	1 707 \$
Tableau consolidé des flux de trésorerie :		
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(64 868) \$	(66 136) \$

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 67 127 \$ (63 619 \$ en 2021), et ils comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus, et les produits locatifs liés à l'exploitation de logements aux termes de contrats de location simple comptabilisés dans les « Autres produits » ont totalisé 267 \$ (234 \$ en 2021).

Les produits locatifs minimums futurs non actualisés au titre des contrats de location simple aux termes d'engagements contractuels se présentent comme suit :

2023	54 536 \$
2024	47 559
2025	45 613
2026	43 699
2027	41 819
Par la suite	344 046
Total	577 272 \$

12. AUTRES ACTIFS

	2022	2021
Avances versées au titre de la construction	116 887 \$	150 146 \$
Paiements qui seront recouverts par l'intermédiaire des droits	131 111	84 967
Logiciels à usage interne	24 892	17 894
Projets recouvrables	34 178	33 409
Autres	18 603	6 526
	325 671 \$	292 942 \$

Les paiements qui seront recouverts au moyen des droits représentent des droits de 131 111 \$ (84 967 \$ en 2021) prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV »), qui procurent à la Western Canada Marine Response Corporation (la « WCMRC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers et qui sont perçus auprès des expéditeurs en fonction du volume de matières premières transitant par la zone d'intervention maritime de la WCMRC. Les DCPV liés au PARTM seront perçus auprès des expéditeurs après la mise en service du PARTM. Des actifs des régimes de 13 513 \$ (6 280 \$ en 2021) sont inclus dans le poste « Autres » ci-dessus.

La dotation aux amortissements imputée au poste « Autres actifs » est liée aux logiciels à usage interne, et s'établit à 3 983 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (3 280 \$ en 2021).

13. GOODWILL

a) Il n'y a pas eu de variation de la valeur comptable nette du goodwill de 1 015 862 \$ au cours des périodes closes les 31 décembre 2022 et 2021.

b) Test de dépréciation

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill a été affecté à l'UGT de CTM. La direction a soumis le goodwill à un test de dépréciation au 31 décembre 2022, lequel ne s'est pas traduit par une perte de valeur. La valeur recouvrable de cette UGT est fondée sur la juste valeur de l'unité d'exploitation, laquelle est estimée à l'aide d'une méthode par le résultat en fonction des flux de trésorerie actualisés. L'estimation de la juste valeur requiert l'utilisation de données d'entrée non observables importantes indiquant une évaluation au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, y compris des hypothèses liées au taux d'actualisation, au calendrier et au coût d'achèvement du PARTM, et à la mesure dans laquelle les flux de trésorerie seront réinvestis à la fin des contrats du PARTM initiaux. Aux fins de l'établissement de la juste valeur, l'estimation des flux de trésorerie actualisés comprenait des scénarios établis par pondération probabiliste envisageant diverses dates de mise en service du PARTM. Les flux de trésorerie actualisés ont été estimés à l'aide d'un taux d'actualisation de 8,00 % (7,25 % en 2021) qui rend compte de la valeur temps de l'argent, en fonction des risques liés aux actifs de la Corporation qui n'ont par ailleurs pas été intégrés aux estimations des flux de trésorerie.

Pour estimer la valeur recouvrable de l'UGT, nous avons tenu compte de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Fait à noter, bien qu'IAS 36 exige que l'on tienne compte du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente, nous avons pris en compte la juste valeur diminuée des coûts de vente dans notre analyse étant donné que l'actif principal de CTM, soit le PARTM, était en construction et que le parachèvement du projet nécessitait des dépenses en immobilisations importantes à la date d'évaluation.

Les flux de trésorerie utilisés pour établir la valeur recouvrable ont été projetés sur une période de vingt ans à compter de la mise en service de l'agrandissement du pipeline, la valeur finale étant appliquée par la suite. L'estimation du coût du projet approuvé total du PARTM est de 30,9 milliards de dollars, tel que présenté par CTM, qui comprends les coûts de financement en vertu du cadre comptable de CTM, et le projet devrait être mis en service au cours du premier trimestre de 2024 (en 2021, l'estimation du coût du projet approuvé total était de 21,4 milliards de dollars et la mise en service était prévue d'ici la fin de 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

13. GOODWILL (SUITE)

Analyse de sensibilité

Les variations de ces principales hypothèses influeraient sur la juste valeur de l'unité d'exploitation de CTM, ce qui pourrait donner lieu à une perte de valeur. Une analyse de sensibilité des hypothèses clés a été effectuée aux fins de l'évaluation de base et de l'estimation de la date de mise en service au premier trimestre de 2024. Une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation hypothétique des flux de trésorerie prévus ramènerait la juste valeur au-dessous de la valeur comptable et se traduirait par une dépréciation complète du solde du goodwill. Une baisse de 10 % du pourcentage des flux de trésorerie réinjectés dans le contrat à la fin des contrats à terme du PARTM initiaux, même si elle réduit la juste valeur, ne donnerait pas lieu à une perte de valeur. Une augmentation de 1,2 milliard de dollars des coûts du projet et un retard de 3 mois, même s'ils réduisent la juste valeur, ne donneraient pas lieu à une perte de valeur.

14. AUTRES PASSIFS COURANTS

	2022	2021
Primes au quai	72 840 \$	76 556 \$
Coûts environnementaux à payer	7 461	6 419
Obligation au titre des prestations définies (note 16)	1 734	1 540
Autres	7 758	5 819
	89 793 \$	90 334 \$

Se reporter à la note 4 w) pour une description des primes au quai.

15. PROVISIONS

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations	Total	
Solde au 31 décembre 2020	470 432 \$	150 782 \$	621 214 \$	6 806 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	1 288
Modifications des estimations	241 440	(19 363)	222 077	(1 050)
Obligations réglées	-	(27)	(27)	(911)
Variation du taux d'actualisation	(241 440)	(14 758)	(256 198)	(58)
Incidence des fluctuations du change	(174)	-	(174)	-
Désactualisation	8 274	2 671	10 945	12
Solde au 31 décembre 2021	478 532 \$	119 305 \$	597 837 \$	6 087 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	170
Modifications des estimations	443 800	21 314	465 114	(459)
Obligations réglées	-	(1 263)	(1 263)	(1 437)
Variation du taux d'actualisation	(536 060)	(36 424)	(572 484)	(274)
Incidence des fluctuations du change	2 656	-	2 656	-
Désactualisation	11 835	3 107	14 942	44
Solde au 31 décembre 2022	400 763 \$	106 039 \$	506 802 \$	4 131 \$
Partie courante	- \$	3 988 \$	3 988 \$	1 300 \$
Partie non courante	400 763	102 051	502 814	2 831
	400 763 \$	106 039 \$	506 802 \$	4 131 \$

Analyse de sensibilité

Les variations du taux d'actualisation ou du taux d'inflation auraient les répercussions suivantes sur la provision au titre des obligations de démantèlement de la Corporation au 31 décembre 2022 :

	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Taux d'actualisation	(260 761) \$	643 495 \$
Taux d'inflation	636 832 \$	(262 880) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

15. PROVISIONS (SUITE)

a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 217 248 \$ au 31 décembre 2022 (175 439 \$ en 2021). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction du calendrier prévu d'abandon, qui s'échelonne actuellement jusqu'en 2049, en fonction de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 décembre 2022 selon un taux d'inflation moyen de 2,5 % (1,59 % en 2021) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 3,35 % (1,59 % en 2021).

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur les estimations des coûts d'abandon établies par la direction. Au 31 décembre 2022, cette provision, actualisée à un taux sans risque de 3,28 % (1,68 % en 2021) était estimée à 400 763 \$ (478 532 \$ en 2021). Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 8 880 000 \$ (2 400 000 \$ en 2021), compte tenu d'un taux d'inflation de 3,00 % (1,68 % en 2021) et d'une durée d'utilité résiduelle attendue de 96 ans.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 96 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

16. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

	2022	2021
CTM (voir le tableau détaillé plus loin)		
- Régime de retraite	20 555 \$	51 742 \$
- Autres avantages postérieurs à l'emploi	13 977	18 055
Avantages des retraités de CEI	456	868
Obligation au titre des prestations définies, montant net	34 988 \$	70 665 \$
Passifs courants ^{a)}	1 734 \$	1 540 \$
Passifs non courants ^{b)}	51 522	75 405
Actifs non courants ^{c)}	(18 268)	(6 280)
	34 988 \$	70 665 \$

a) Montants inclus dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière (se reporter à la note 14).

b) Montants inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants inclus dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »), une filiale de CTM, est le promoteur de régimes de retraite offerts aux employés actifs et retraités canadiens admissibles (les « anciens régimes » et les « régimes de TMCI »). Les anciens régimes n'acceptent plus de nouveaux participants. Les régimes comprennent des régimes de retraite à prestations définies agréés (l'ancien régime comporte une composante à cotisations définies et est inclus dans les informations suivantes) et des régimes complémentaires sans capitalisation (qui fournissent des prestations de retraite en sus du plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu*). Des avantages postérieurs à l'emploi autres que des prestations de retraite sont également offerts aux employés retraités admissibles.

Les prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service validé et sur les revenus ouvrant droit à pension des employés. Les cotisations à la composante à prestations définies des régimes sont fondées sur des évaluations actuarielles indépendantes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations définies aux fins de capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2021. Les cotisations à la composante à prestations définies de l'ancien régime sont fondées sur les revenus ouvrant droit à pension.

Certains employés sont admissibles à recevoir des prestations supplémentaires aux termes des régimes à prestations définies. Les régimes complémentaires offrent des prestations de retraite en sus du plafond de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais en conformité avec la formule de calcul du régime. Le régime complémentaire de TMCI n'est pas capitalisé, alors que l'ancien régime complémentaire est garanti par une lettre de crédit.

D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux retraités actuels et futurs ainsi qu'à leurs personnes à charge, y compris, selon le cas, des prestations supplémentaires d'assurance médicale, d'assurance dentaire et d'assurance vie. Les prestations d'assurance médicale aux termes de ces régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi peuvent être assujetties à des franchises, à des dispositions de co-paiement, à des plafonds sur le montant en dollars et à d'autres restrictions sur les coûts engagés par l'employeur, et la Corporation se réserve le droit de modifier les prestations. Les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés, et leur coût annuel est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction d'évaluations actuarielles indépendantes, compte tenu, entre autres facteurs, de l'augmentation du coût des soins de santé. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été réalisée au 31 décembre 2022.

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité liée aux obligations au titre des prestations définies pour certains retraités incombe à CEI. Ces prestations comprennent notamment une couverture d'assurance vie, d'assurance médicale et d'assurance dentaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

16. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

	2022		2021	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice précédent	314 919 \$	18 055 \$	328 558 \$	21 330 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 702	563	11 828	570
Coût des services passés				
Charge d'intérêts	8 721	489	6 901	433
Paiements de prestations au moyen des actifs des régimes	(10 741)		(8 885)	
Paiements de prestations par l'employeur	(1 680)	(712)	(1 380)	(703)
Cotisations des participants	4 071		3 550	
Incidence des changements d'hypothèses démographiques				(3 034)
Incidence des changements d'hypothèses financières	(80 384)	(4 464)	(30 611)	(1 538)
Effet des hypothèses liées à l'expérience	4 576	46	4 958	997
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	252 184 \$	13 977 \$	314 919 \$	18 055 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice précédent	264 300		254 861	
Produits d'intérêts	7 498		5 427	
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(38 749)		2 022	
Cotisations de l'employeur	7 701		7 999	
Paiements directs de prestations par l'employeur	1 680	712	1 380	703
Cotisations des participants	4 071		3 550	
Paiements de prestations au moyen des actifs des régimes	(10 741)		(8 885)	
Paiements de prestations par l'employeur	(1 680)	(712)	(1 380)	(703)
Charges administratives payées découlant des actifs des régimes	(748)		(674)	
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice	233 332 \$	- \$	264 300 \$	- \$
Variation du plafonnement de l'actif				
Plafonnement de l'actif, à la clôture de l'exercice précédent	1 123		4 862	
Charge d'intérêts	30		92	
Réévaluations :				
Variations du plafonnement de l'actif (compte non tenu des intérêts)	550		(3 831)	
Plafonnement de l'actif à la clôture de l'exercice	1 703 \$	- \$	1 123 \$	- \$
Situation de capitalisation présentée à l'état consolidé de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies	252 184	13 977	314 919	18 055
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	233 332		264 300	
Situation de capitalisation	18 852 \$	13 977 \$	50 619 \$	18 055 \$
Incidence du plafonnement de l'actif découlant de la réévaluation	1 703	-	1 123	-
Passif net au titre des prestations définies, montant net, à la clôture de l'exercice	20 555 \$	13 977 \$	51 742 \$	18 055 \$
Se présente comme suit :				
Partie courante du passif au titre des prestations ^{a)}	839	795	665	775
Partie non courante du passif au titre des prestations ^{b)}	37 984	13 182	57 357	17 280
Partie non courante de l'actif au titre des prestations ^{c)}	(18 268)	-	(6 280)	-
Passif au titre des prestations définies, montant net	20 555 \$	13 977 \$	51 742 \$	18 055 \$

a) Montants pris en compte dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

b) Montants pris en compte dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants pris en compte dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

Les composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2022		2021	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Composantes du coût des prestations définies				
Coût des services				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 702 \$	563 \$	11 828 \$	570 \$
Total du coût des services	12 702	563	11 828	570
Coût financier net				
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	8 721	489	6 901	433
(Produits) d'intérêts sur les actifs des régimes	(7 498)		(5 427)	
Charge d'intérêts liée à l'incidence du plafonnement de l'actif	30		92	
Total du coût financier net	1 253	489	1 566	433
Charges administratives ou impôt (non prévus dans l'obligation au titre des prestations définies)	650		650	
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	14 605 \$	1 052 \$	14 044 \$	1 003 \$
Réévaluations (comptabilisées dans les autres éléments du résultat global)				
Effet des changements d'hypothèses démographiques				(3 034)
Effet des changements d'hypothèses financières	(80 384)	(4 464)	(30 611)	(1 538)
(Rendement) des actifs des régimes				
(compte non tenu des produits d'intérêts)	38 847		(1 998)	
Effet des ajustements liés à l'expérience	4 576	46	4 958	997
Variations du plafonnement de l'actif				
(compte non tenu des produits d'intérêts)	550		(3 831)	
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(36 411)	(4 418)	(31 482)	(3 575)
Total du coût des prestations définies	(21 806)\$	(3 366)\$	(17 438)\$	(2 572)\$

Rapprochement du passif au titre des prestations définies

	2022		2021	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Passif au titre des prestations définies, montant net	51 742 \$	18 055 \$	78 559 \$	21 330 \$
Coût des prestations définies comptabilisé en résultat net	14 605	1 052	14 044	1 003
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(36 411)	(4 418)	(31 482)	(3 575)
Flux de trésorerie				
a. Cotisations de l'employeur	(7 701)		(7 999)	
b. Paiements directs de prestations par l'employeur	(1 680)	(712)	(1 380)	(703)
Passif au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	20 555 \$	13 977 \$	51 742 \$	18 055 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

16. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Obligation au titre des prestations définies par catégorie de participants – Autres avantages postérieurs à l'emploi

	2022	2021
Participants actifs	5 321 \$	7 610 \$
Participants retraités	8 656	10 445
	13 977 \$	18 055 \$

Actifs des régimes

Les politiques et stratégies de placement des actifs des régimes de retraite sont élaborées par le comité de retraite (le « comité »), à qui incombent les décisions en matière de placement et la surveillance de la gestion des régimes. Le comité s'efforce de gérer ces actifs d'une manière compatible avec l'objectif formulé lors de la création des régimes et l'échéance des obligations des régimes. Les objectifs du programme de gestion des placements consistent i) à égaler ou dépasser les hypothèses actuarielles en matière de rendement des régimes à long terme et ii) à procurer un rendement des actifs raisonnable, en fonction des lignes directrices établies en matière de tolérance au risque, et à satisfaire aux besoins en liquidités des régimes, dans le but de pouvoir verser les prestations et régler les charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le comité reconnaît que, pour faire des placements judicieux, il se doit d'accepter des risques raisonnables de manière à accroître la probabilité d'atteindre les rendements des placements ciblés. Pour réduire le risque et la volatilité du portefeuille, le comité a adopté une stratégie passant par l'utilisation de multiples catégories d'actifs.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la pondération cible des anciens régimes était la suivante : 95 % en titres à revenu fixe et 5 % en titres de capitaux propres et la pondération cible des régimes de TMCI était de 40 % en titres à revenu fixe, 50 % en titres de capitaux propres et 10 % en titres immobiliers.

Suivent des informations détaillées sur les actifs des régimes de retraite, par catégorie, ainsi qu'une description des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs évalués à la juste valeur.

- Les justes valeurs des actifs classés au niveau 1 sont fondées sur les cours du marché des instruments sur des marchés actifs. La trésorerie et les fonds communs de placement négociés en bourse sont classés à ce niveau. Ces placements sont évalués au cours de clôture sur le marché actif où chaque titre est coté.

Les actifs inclus au niveau 2 comprennent les fonds de placement immobilier dont la juste valeur est déterminée au moyen de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs des régimes de retraite qui sont comptabilisés à la juste valeur, par catégorie, et évalués à la juste valeur :

	2022	2021
Évalués au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs		
Trésorerie	4 914 \$	7 004 \$
Fonds communs de placement	211 374	232 980
Évalués au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs		
Placements immobiliers	17 044	12 543
Placements hypothécaires	-	11 773
	233 332 \$	264 300 \$

Actifs des régimes, par catégorie :	2022	2021
Titres de capitaux propres canadiens	6 %	5 %
Titres de capitaux propres internationaux	26 %	26 %
Titres à revenu fixe canadiens	54 %	63 %
Autres	14 %	6 %
Total	100 %	100 %

Ce tableau tient compte des actifs du régime de retraite agréé de TMCI et de l'ancien régime de retraite agréé, mais fait abstraction des actifs de l'ancien régime complémentaire de retraite, qui ne sont pas investis.

Paiements de prestations futures et cotisations de l'employeur attendus

Suivent les paiements de prestations futures attendus :

	2022		2021	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations de l'employeur attendues	11 177	795	10 744	775
Total des paiements de prestations attendus				
Année 1	12 845	795	12 005	775
Année 2	13 519	817	12 729	795
Année 3	13 933	833	13 338	817
Année 4	14 307	842	13 691	833
Année 5	14 671	854	14 023	842
Cinq années suivantes	76 453	4 502	72 955	4 422

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

16. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Hypothèses actuarielles importantes

Les obligations au titre des prestations et le coût net des prestations sont fondés sur des estimations et hypothèses actuarielles. Le tableau suivant présente les hypothèses actuarielles moyennes pondérées entrant dans le calcul de l'obligation au titre des prestations de même que du coût net des prestations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice :

	2022		2021	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Hypothèses liées aux obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation effectif de l'obligation au titre des prestations définies	5,27 %	5,27 %	3,20 %	3,23 %
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,14 %		5,18 %
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00 %		4,00 %
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040
Hypothèses liées au coût des prestations				
Taux d'actualisation effectif des obligations au titre des prestations	3,20 %	3,23 %	2,61 %	2,64 %
Taux effectif entrant dans le calcul du coût financier net	2,78 %	2,77 %	2,17 %	2,07 %
Taux d'actualisation effectif entrant dans le calcul du coût des services	3,33 %	3,41 %	2,79 %	2,88 %
Taux effectif entrant dans le calcul de l'intérêt sur le coût des services	3,07 %	3,33 %	2,46 %	2,74 %
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,18 %		5,25 %
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00 %		4,00 %
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciels de croissance du coût des soins de santé présumés ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les hypothèses importantes ont été soumises à une analyse de sensibilité. Une variation de un point de pourcentage des taux présumés aurait l'incidence suivante à la clôture de l'exercice :

Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	2022		2021	
	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Taux tendanciel du coût des soins de santé				
i. Effet sur le total des composantes coût des services et coût financier	121	(89)	128	(94)
ii. Effet sur l'obligation au titre des prestations	768	(625)	1 236	(977)
iii. Effet sur le coût net des prestations constituées	121	(130)	128	(94)
Taux d'actualisation				
i. Effet sur l'obligation au titre des prestations	(1 558)	1 925	(2 383)	3 034
ii. Effet sur le coût net des prestations constituées	(41)	54	(49)	393

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses les plus importantes pour le régime de retraite :

Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	2022		2021	
	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Échelle salariale	261 514	243 995	327 279	304 105
Taux d'actualisation	222 934	288 553	273 821	367 059

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. EMPRUNTS

Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée qui lui permet d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières pour le réseau TMPL que pourrait exiger la Régie. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction est utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du pipeline Trans Mountain.

Les emprunts sont remboursables à leurs dates d'échéance respectives. Avec prise d'effet le 29 mars 2021, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt auprès du gouvernement du Canada ont été modifiées pour le 29 août 2025. Le tableau suivant présente le détail des facilités au 31 décembre 2022 :

Facilité	Total du crédit disponible de 2022	Encours de 2022	Encours de 2021	Taux d'intérêt sur les montants utilisés	Commissions d'attente sur les montants non utilisés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4,7 %	-	29 août 2025
Construction^{a)}	13 500 000	11 457 573	9 576 000	4,7 %	-	29 août 2025
Régie²⁾	500 000	-	-	4,7 %	0,30 %	29 août 2025
Total auprès du gouvernement du Canada		16 127 573 \$	14 246 000 \$			
Facilité consortiale	10 000 000 \$	7 199 232 \$	- \$	Variable ¹⁾	0,04 %	29 avril 2023
Total		23 326 805 \$	14 246 000 \$			
Présenté comme suit :						
Courant		7 199 232 \$	- \$			
Non courant		16 127 573 \$	14 246 000 \$			

1) CTM se voit imputer une commission de garantie correspondant à la différence entre 5,0 % et le coût d'emprunt réel sur la facilité bancaire consortiale.

2) Auparavant connue sous le nom de la facilité de l'ONE.

a) La disponibilité des fonds aux termes de la facilité de crédit de construction est limitée au pouvoir d'emprunt autorisé par la ministre des Finances. Le 29 mars 2021, une modification a été apportée afin d'augmenter le crédit disponible sur la facilité de construction pour le porter à 9,14 milliards de dollars, en cours à tout moment avant le 31 décembre 2021, et à 9,6 milliards de dollars, en cours à tout moment avant le 31 mars 2022. Le 3 décembre 2021, une modification supplémentaire a été apportée afin d'augmenter le crédit disponible sur la facilité de construction pour le porter à 11,6 milliards de dollars en tout temps à partir du 31 décembre 2021 et avant le 31 mars 2022.

Le 24 mars 2022, des modifications ont été apportées à la facilité de construction afin de permettre des prélèvements à concurrence de 13,5 milliards de dollars jusqu'au 30 juin 2022. En outre, les modifications apportées au 24 mars 2022 à la facilité de construction comportent l'exigence de rembourser les avances accordées par EDC à titre de mandataire pour le Compte du Canada en vertu de toute demande de financement effectuée après le 18 février 2022. Le 29 avril 2022, CTM a conclu un financement externe et toutes les avances versées à Financière TMP par EDC après le 18 février 2022 ont été remboursées, y compris les intérêts. Après le remboursement, le crédit disponible à l'égard des prélèvements en trésorerie a été réduit à néant. À compter de la date de paiement des intérêts du 30 juin 2022, tous les intérêts seront payés en nature et seront ajoutés au solde de la facilité de construction semestriellement. Les commissions d'engagement, auparavant imputées à un taux de 0,065 %, ont cessé le 28 avril 2022, lors du remboursement des avances liées aux demandes de financement effectuées après le 18 février 2022, et aucun autre prélèvement en trésorerie n'est autorisé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts payés en nature de 732 573 \$ ont été ajoutés au solde de la facilité de construction (néant en 2021).

Facilité consortiale

Le 29 avril 2022, CTM a conclu une facilité renouvelable non garantie de premier rang d'un an pour un montant de 10,0 milliards de dollars auprès d'un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale »). La facilité consortiale vient à échéance le 29 avril 2023, comporte une option de prolongation de six mois et comprend une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Se reporter à la note 29 pour plus de détail sur la garantie. Les emprunts aux termes de la facilité consortiale portent intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») majoré des marges applicables et d'une commission d'engagement de 0,04 % sur la partie non avancée de la facilité. Le produit initial de 1,6 milliard de dollars tiré de la facilité a servi à rembourser les avances consenties par le Compte du Canada d'EDC, après le 18 février 2022.

Après la fin de l'exercice, la Corporation a modifié et mis à jour la facilité consortiale qui devient une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans d'un total de 11,0 milliards de dollars établie auprès d'un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale à long terme »), qui inclut une facilité de lettres de crédit de 100 millions de dollars. Se reporter à la note 32, Événements postérieurs à la date de clôture, pour un complément d'information.

Le total de la charge d'intérêts se compose des éléments suivants :

	2022	2021
Intérêts sur les emprunts	844 990 \$	541 671 \$
Intérêts sur les contrats de location	1 878	1 707
Intérêts et commissions inscrits à l'actif (note 10)	(731 883)	(380 777)
Commissions de garantie	36 808	-
Commissions d'attente	3 292	2 563
	155 085 \$	165 164 \$

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt à inscrire à l'actif est le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux emprunts généraux de la Corporation au cours de l'exercice de 4,8 % (4,7 % en 2021). Le taux d'intérêt des prêts au Compte du Canada était de 4,7 % et la facilité de prêt consortiale avait un taux d'intérêt variable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

18. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	2022	2021
Produits différés	46 414 \$	54 844 \$
Passifs environnementaux	399	1 605
	46 813 \$	56 449 \$

Les produits différés comprennent un montant d'environ 3 779 \$ (4 739 \$ en 2021) payé d'avance par certains clients au titre des frais initiaux ou des améliorations d'immobilisations, lequel est ultérieurement comptabilisé dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale du contrat connexe conclu avec le client, ainsi qu'un montant de 42 635 \$ (50 105 \$ en 2021) payé par des clients au titre de la fiducie de remise en état, lequel sera comptabilisé dans les produits lorsque les fonds en fiducie seront utilisés dans le cadre d'activités d'abandon futures.

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La SGCH est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada. CTM est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada et une de ses filiales est assujettie à l'impôt aux États-Unis. Les autres entités du groupe ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2022	2021
Charge d'impôt exigible		
Au cours de la période	43 138 \$	31 639 \$
Ajustement au titre des périodes antérieures	(1 191)	-
Crédits d'impôt à l'investissement	(453)	(504)
	41 494	31 135
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	73 492	16 886
Ajustement au titre des périodes antérieures	(332)	483
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	(237)	17
	72 923	17 386
Total de la charge d'impôt sur le résultat	114 417 \$	48 521 \$

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à CTM est demeuré à 24,67 % en 2022 et en 2021. Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH a légèrement augmenté, passant à 28,72 % en 2022, contre 28,46 % en 2021. Le taux mixte prévu par la loi s'est établi à 26,02 % en 2022 (26,81 % en 2021).

	2022	2021
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	210 695 \$	(41 380) \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	114 417	48 521
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	325 112 \$	7 141 \$
Impôt sur le résultat au taux mixte prévu par la loi de 26,02 % (26,81 % en 2021)	84 592	1 915
Charges des entités non assujetties à l'impôt	32 441	41 499
Charges non déductibles et autres	292	228
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(1 975)	(23)
Incidence des changements dans les taux d'impôt		17
Retenue d'impôt sur les dividendes étrangers intragroupe		2 171
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(207)	3 157
Différences de taux et autres	(726)	(443)
	114 417 \$	48 521 \$

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés :

Le tableau suivant présente les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé et du produit (de la charge) d'impôt différé de la Corporation :

	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer et autres	Pertes autres qu'en capital	Total
Au 31 décembre 2020	(756 728) \$	123 255 \$	26 051 \$	92 858 \$	(514 564) \$
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(119 374)	(9 256)	1 624	109 620	(17 386)
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global			(8 651)		(8 651)
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	(41)	5	1	17	(18)
Au 31 décembre 2021	(876 143) \$	114 004 \$	19 025 \$	202 495 \$	(540 619) \$
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(183 391)	137	257	110 074	(72 923)
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global			(10 073)		(10 073)
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	(966)	100	6	285	(575)
Au 31 décembre 2022	(1 060 500) \$	114 241 \$	9 215 \$	312 854 \$	(624 190) \$

Périodes d'expiration des actifs d'impôt différé : Au 31 décembre 2022, les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital totalisaient 1 268 477 \$ (821 089 \$ au 31 décembre 2021); ces montants viendront à échéance à compter de 2037.

Actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés :

CTM n'avait aucun actif d'impôt différé non comptabilisé au 31 décembre 2022.

La SGCH a un actif d'impôt différé net non comptabilisé de 25 868 \$ au 31 décembre 2022 (26 075 \$ en 2021) lié à sa provision pour obligations de démantèlement, car le bénéfice imposable futur estimatif ne devrait pas être suffisant pour réaliser l'actif d'impôt différé dans les délais prescrits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2022	2021
Créditeurs et charges à payer	160 823 \$	121 858 \$
Intérêts à payer	19 647	4 437
Charges à payer au titre des immobilisations corporelles et retenues de garantie des entrepreneurs	963 722	779 940
	1 144 192 \$	906 235 \$

Des renseignements sur l'exposition de la Corporation aux risques de change et de liquidité sont présentés à la note 28 b).

21. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVE AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET

a) Capital social

	2022	2021
Capital social :		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires	1 \$	1 \$

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu'à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

b) Réserve au titre de la participation au bénéfice net

Au cours de l'exercice, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 287 537 \$, dont une tranche de 25 660 \$ a été reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation (240 204 \$, dont une tranche de 19 363 \$ a été éliminée, en 2021). Les paiements de remboursement aux propriétaires au titre de la PBN se sont élevés à 5 982 \$, dont une tranche de 113 \$ a été versée à la SGCH et éliminée lors de la consolidation (48 138 \$ dont une tranche de 3 919 \$ a été versée à la SGCH et éliminée, en 2021).

22. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2022	2021
Clients et autres débiteurs	(54 994) \$	8 699 \$
Stocks	2 589	(1 198)
Autres actifs courants	(5 558)	170
Charges différées et autres actifs	(24 748)	(4 742)
Fournisseurs et autres créditeurs	274 209	348 332
Autres passifs courants	(735)	(56 981)
Autres passifs non courants	12 309	10 942
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	203 072 \$	305 222 \$
Liée aux :		
Activités d'exploitation	39 310 \$	(50 486)
Activités de financement	(368)	-
Activités d'investissement	164 130	355 708
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	203 072 \$	305 222 \$

Les dépenses en immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2022	2021
Entrées d'immobilisations corporelles (note 10)	(9 516 406) \$	(5 509 263) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	855 800	356 721
Amortissement et incitatifs liés aux contrats de location inscrits au coût de l'actif	55 309	63 697
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(8 605 297) \$	(5 088 845) \$

23. PRODUITS NETS TIRÉS DU PÉTROLE BRUT ET CHARGES D'EXPLOITATION, DE TRANSPORT ET DE COMMERCIALISATION

a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2022	2021
Ventes de pétrole brut	315 337 \$	234 761 \$
Moins les redevances	(91 976)	(69 105)
Produits nets tirés du pétrole brut	223 361 \$	165 656 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

23. PRODUITS NETS TIRÉS DU PÉTROLE BRUT ET CHARGES D'EXPLOITATION, DE TRANSPORT ET DE COMMERCIALISATION (SUITE)

b) Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGCH. Les ventes de pétrole brut selon le marché géographique se détaillent comme suit :

	2022	2021
États-Unis	196 356 \$	156 778 \$
Europe	118 981	53 949
Amérique du Sud	-	24 034
	315 337 \$	234 761 \$

c) Redevances

La SGCH verse des redevances une fois par mois à la province de Terre-Neuve-et-Labrador sur les produits qu'elle tire de la production du projet Hibernia conformément à des accords de redevances et aux ententes connexes qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces accords de redevances comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette, une redevance supplémentaire et certaines redevances supplémentaires, dont certaines sont fondées sur le prix du pétrole. Bien que les taux de redevances stipulés varient de 5 % du produit brut de transfert à plus de 50 % du produit net de transfert selon la zone de redevances, la plupart des produits de la SGCH pour 2022 étaient grevés d'un taux de redevances de 30 % sur le produit net de transfert, comme il est précisé dans les accords de redevances. Le produit brut de transfert reflète les ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport admissibles, alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert diminués des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles. En 2022, les redevances ont totalisé en moyenne 29 % des ventes de pétrole brut (29 % en 2021).

d) Participation au bénéfice net

La SGCH est également partie à un accord de PBN qui prévoit le versement mensuel d'une PBN au gouvernement du Canada par tous les propriétaires du projet de développement Hibernia. Les versements au titre de la PBN sont fondés sur un pourcentage des ventes nettes de pétrole brut, comme il est précisé dans l'accord de PBN (ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). Le taux maximal est de 10 %, mais il peut être ajusté à la baisse en fonction de l'environnement des prix du pétrole selon un facteur d'indice pétrolier. En 2022, le taux ajusté moyen s'est établi à 10 % (9,8 % en 2021). En 2022, les versements au titre de la PBN ont représenté en moyenne 9 % des ventes de pétrole brut (6 % en 2021). Les versements au titre de la PBN sont versés à la CDEV, et ils ne sont pas portés en réduction des produits lors de la consolidation, car ils constituent une charge intragroupe.

e) Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

	2022	2021
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	24 252 \$	18 372 \$
Transport et transbordement du pétrole brut	4 628	5 212
Commercialisation du pétrole brut	300	319
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	29 180 \$	23 903 \$

24. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS AU PIPELINE

Pour l'exercice clos le 31 décembre, les produits et les charges d'exploitation du pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit :

	2022	2021
Produits tirés du transport	605 354 \$	379 991 \$
Revenus locatifs	67 127	63 619
Autres produits	3 213	2 580
Total	675 694 \$	446 190 \$
Charges d'exploitation et coûts de production du pipeline	193 050 \$	173 886 \$
Salaires et avantages du personnel	92 804	81 207
Autres charges générales et administratives	5 255	5 821
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	291 109 \$	260 914 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

Produits attribués aux obligations de prestation restantes

Les produits contractuels se composent principalement des contrats de service des clients, qui sont assortis d'obligations de paiement d'un volume minimal. Les produits réellement comptabilisés à l'égard de ces contrats conclus avec des clients sont appelés à varier selon le service rendu, et les produits contractuels aux fins de présentation dans le tableau suivant se limitent généralement aux produits minimaux prévus aux contrats conclus avec des clients. Aux termes des mesures de simplifications suivantes, que la Corporation choisit d'appliquer, les montants des produits contractuels excluent généralement les obligations de prestation restantes au titre : i) des contrats prévoyant des prix indiciels ou des volumes variables dont la contrepartie variable est attribuée intégralement à une obligation de prestation non remplie ou à une promesse non remplie de transférer un service distinct faisant partie d'une série de services distincts; ii) des contrats dont la durée initiale prévue est de un an ou moins; et iii) des contrats dont les produits sont comptabilisés au montant que la Corporation a le droit de facturer.

Le tableau suivant présente les produits estimatifs attribués aux obligations de prestation restantes liées à des produits contractuels qui n'ont pas encore été comptabilisés, lesquels représentent les produits contractuels au 31 décembre 2022 qui seront facturés ou transférés depuis les passifs sur contrat et comptabilisés dans des périodes ultérieures.

Exercice	Produits estimatifs
2023	225 808 \$
2024	19 373
2025	213
2026	213
2027	213
Par la suite	45 563
Total	291 383 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

24. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS AU PIPELINE (SUITE)

Soldes des contrats

Les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlent des différences temporaires entre la comptabilisation des produits, la facturation et la perception. Les actifs sur contrat sont comptabilisés lorsque la facturation survient après la comptabilisation des produits et que le droit de facturer est conditionnel à un facteur autre que l'écoulement du temps. Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, aucun actif sur contrat n'a été comptabilisé. Les passifs sur contrat sont étroitement liés aux améliorations d'immobilisations payées d'avance par certains clients, lesquelles sont ultérieurement comptabilisées dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale des contrats conclus avec les clients, et aux surcharges d'abandon de pipeline perçues par les clients et comptabilisées dans les produits ultérieurement, lorsque les coûts d'abandon sont engagés.

Le tableau suivant présente les variations des passifs sur contrat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

	2022	2021
Solde d'ouverture	54 308 \$	49 621 \$
Entrées	(7 024)	5 317
Virés aux produits	(658)	(630)
Solde de clôture	46 626 \$	54 308 \$
Autres passifs courants	213	213
Autres passifs non courants	46 413	54 095
	46 626 \$	54 308 \$

25. ENGAGEMENTS

Les engagements de la Corporation au 31 décembre 2022 sont résumés dans le tableau ci-après :

	2023	De 2024 à 2027	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement ⁱ⁾	4 647 \$	22 293 \$	14 340 \$	41 280 \$
Contrats liés au projet Hibernia	674	1 648	2 266	4 588
Immobilisations corporelles liées aux pipelines ⁱⁱ⁾	47 166	255	-	47 421
Autres engagements au titre de l'exploitation	3	1 158	7 325	8 486
Total des engagements	52 490 \$	25 354 \$	23 931 \$	101 775 \$

i) Dans le cadre du système de transport et de transbordement desservant le bassin (*Basin Wide Transportation and Transshipment System* ou « BWTTs »), auquel participent d'autres producteurs de pétrole de la côte est du Canada, la SGCH a conclu un engagement pour des services de transport du pétrole brut, lequel est défini par un contrat d'affrètement. Parallèlement au BWTTs, la SGCH est également engagée dans des services de transbordement de pétrole brut dans le cadre d'une entente de services de capacité de production réservée de Newfoundland Transshipment Ltd. Ces deux engagements ont pris effet le 1er juin 2015 et viendront à échéance le 31 mai 2030.

La SGCH s'est engagée à payer sa part pour 2023 des coûts d'immobilisations, d'exploitation et d'abandon liée à sa participation directe dans le projet Hibernia, estimés à 65 480 \$, ce qui comprend les montants présentés pour 2023 dans le tableau des engagements ci-dessus. Le montant réel financé dépend de la nature des contrats ou des bons de commande sous-jacents qui n'ont pas encore été négociés par la SEDH et des autorisations réelles signées pour les dépenses relatives aux projets d'immobilisations.

ii) Les immobilisations corporelles liées aux pipelines comprennent des engagements visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, lesquels engagements sont principalement liés au PARTM.

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, CTM a conclu diverses ententes relatives à l'ingénierie, à l'approvisionnement et à la construction du PARTM. Ces contrats peuvent être annulés par CTM sur préavis sans pénalité, sous réserve des frais engagés jusqu'à la résiliation et à l'égard de celle-ci.

26. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

Le PARTM a été visé par un certain nombre d'actions en justice visant à contester l'approbation du PARTM par le gouvernement fédéral.

En 2021, à la suite de la résiliation du contrat général de construction (le « Contrat ») conclu avec l'entrepreneur général en construction pour les tronçons 1, 4B et 6, l'entrepreneur général en construction a présenté à la Corporation une contestation relativement à des montants qu'elle affirme lui être dus aux termes de la résiliation dudit Contrat. La Corporation a répondu en exposant sa position selon laquelle la Corporation a droit au remboursement par l'entrepreneur général en construction des frais occasionnés par les événements ayant mené à la résiliation. En 2022, la Corporation a déposé un avis de litige, et les deux parties ont fait connaître leur position, cependant, le montant du règlement final ne peut être raisonnablement estimé.

Produit d'assurance en cas d'inondation

Au quatrième trimestre de 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de CTM et des retards dans la construction du PARTM. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des recouvrements d'assurance de 30 300 \$ ont été comptabilisés. Ce montant représente les fonds reçus ou à recevoir des assureurs relativement aux règlements provisoires des réclamations liées aux inondations, dont une tranche de 27 200 \$ a été comptabilisée dans les autres produits comme recouvrement des coûts en capital et une tranche de 3 100 \$ comme recouvrement dans les charges d'exploitation du pipeline de l'état consolidé du résultat global. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur ne peuvent être raisonnablement estimés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

27. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Corporation se compose du total des capitaux propres de 175 456 \$ (75 869 \$ en 2021), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, la réserve au titre de la participation au bénéfice net, le déficit accumulé, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que les emprunts de 23 326 805 \$ (14 246 000 \$ en 2021). Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations. Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. En 2022, les engagements d'investissement, d'exploitation et autres ont été entièrement financés par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être suffisants pour répondre aux besoins de la SGCH en matière de capital, d'exploitation et autres engagements en 2022. Pour améliorer la liquidité, la SGCH peut réduire ou reporter les dividendes. La SGCH peut également accéder à un financement supplémentaire de son fonds d'abandon et de risque.

CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme détenue dans un compte du Trésor pour s'assurer de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

CTM cible une structure du capital composée à 55 % de dette et à 45 % de capitaux propres. Elle a deux sources de financement, soit les montants provenant de l'exploitation et les montants empruntés à Financière TMP, sa société mère. La stratégie de gestion du capital de CTM vise à maintenir l'équilibre entre sa dette et ses capitaux propres, à disposer de trésorerie et d'un fonds de roulement suffisants pour autofinancer ses activités et ses projets d'investissement de maintien, et à utiliser les sommes obtenues de Financière TMP pour financer la construction du PARTM. En raison des importantes dépenses qui devront être engagées dans le cadre du PARTM, CTM aura besoin d'un accès continu à du financement futur pour aller de l'avant avec le projet.

28. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit des renseignements sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus liés à l'évaluation et à la gestion de ces risques.

a) Risque de crédit et risque contractuel

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec d'importants acheteurs dont la solvabilité a été évaluée adéquatement avant la signature du contrat et qu'elle utilise, le cas échéant, des outils pour atténuer le risque de crédit selon les modalités de ses ententes de commercialisation. L'agent de commercialisation de la SGCH assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs.

ii. Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées. La majorité des clients de la Corporation opèrent dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou du transport. Il peut y avoir exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la provision pour créances douteuses de la Corporation était négligeable. Aux 31 décembre, les clients et autres débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2022	2021
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	78 095 \$	29 223 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	30 960	14 001
Compte conjoint du projet Hibernia	2 902	2 399
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)	42 080	55 477
Autres	6 506	4 449
Clients et autres débiteurs	160 543 \$	105 549 \$
Montant non réglé depuis plus de 90 jours	2 954 \$	2 822 \$

Une proportion de 72 % (45 % en 2021) du montant total des clients et autres débiteurs est liée à des contrats conclus avec des clients, montant qui a été recouvré après la fin de l'exercice. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très élevée, la provision pour pertes de crédit attendues était négligeable au 31 décembre 2022.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures représente l'exposition maximale au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions et les placements soumis à restrictions ainsi que les placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de RI Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 31 décembre 2022. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

28. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION (SUITE)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de financement sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et l'émission de titres d'emprunt.

La Corporation continue de conserver de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés aux activités courantes dépassent actuellement les prévisions en matière de charges d'exploitation et de dépenses d'investissement futures, compte non tenu du PARTM. En raison des importantes dépenses continues attendues dans le cadre du PARTM, la Corporation aura besoin de financement continu afin de terminer le projet et d'assurer le service de sa dette existante. Étant donné les importantes dépenses continues prévues relativement au PARTM, la Corporation aura besoin de financement supplémentaire pour achever le projet et assurer le service de la dette actuelle, comme il est précisé à la note 2.

Les fournisseurs et autres crédettes ainsi que l'impôt à payer sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments financiers, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

i) Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influencer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats. Selon les estimations, le raffermissement de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les activités poursuivies ont enregistré des profits de change réalisés de 7 529 \$ et des pertes de change réalisées de 3 134 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (respectivement 3 171 \$ et 3 348 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021). Aux 31 décembre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change.

ii) Risque marchandises

Le risque marchandises s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des prix des marchandises. Bien que la production de pétrole de la SGCH soit vendue à des cours au comptant, ses instruments financiers ne fluctuent pas en fonction des prix des marchandises, et la SGCH n'utilise pas d'instruments dérivés. La sensibilité, au risque marchandises, des instruments financiers de la SGCH, est négligeable.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent environ 2 % du total de ses produits.

Les emprunts en cours de la Corporation portent intérêt à un taux fixe de 4,7 % aux termes de la convention de crédit conclue avec EDC. Les emprunts en cours aux termes de la facilité consortiale et la commission de garantie portent intérêt à des taux variables; toutefois, les taux sont interdépendants puisque la commission de garantie est déterminée selon un taux de 5 %, moins le taux d'intérêt payé aux termes de la facilité consortiale. Si les taux d'intérêt sur la facilité consortiale dépassent 5 %, aucune commission de garantie n'est engagée. Les prêts consentis aux termes de la facilité consortiale sont exposés au risque de taux d'intérêt, car les taux varieront en fonction des taux du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments dérivés pour gérer son exposition à ce risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

28. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION (SUITE)

d) Juste valeur des instruments financiers

La Corporation classe la juste valeur de ses instruments financiers selon la hiérarchie suivante, en fonction des montants des données d'entrée observables utilisées pour évaluer l'instrument financier :

- Niveau 1 – Des cours sont disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques qui peuvent être évalués à la date d'évaluation. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information continue sur le prix.
- Niveau 2 – Les données d'entrée sont des prix autres que les cours du marché qui sont entièrement observables, directement ou indirectement. Les évaluations de niveau 2 sont fondées sur des données d'entrée pouvant, en substance, être observées ou corroborées par le marché.
- Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont fondées sur des données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, peu importe si ce prix est directement observable ou estimé au moyen d'un technique d'évaluation.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont comptabilisés à la date de clôture de la période au cours de laquelle ils surviennent. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

Les valeurs comptables de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des placements soumis à restrictions, des clients et autres débiteurs, des placements détenus au titre d'obligations futures et des fournisseurs et autres créditeurs représentent une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs :

Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur		
		2022	2021	2022	2021	
<i>Actifs financiers</i>						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	90 481	96 263	90 481	96 263
<i>Passifs financiers</i>						
Emprunts	Coût amorti	Niveau 2	23 326 805	14 246 000	22 682 532	14 723 613

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

29. TRANSACTION AVEC DES PARTIES LIÉES

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Le 15 juillet 2020, la CFUEC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CFUEC et l'administration par la CFUEC du programme de CUGE.

Le gouvernement du Canada a fourni à CTM une garantie relativement à sa facilité consortiale (se reporter à la note 17). En échange de cette garantie, CTM verse une commission annuelle de 5 % déduction faite du taux d'intérêt moyen pondéré quotidien par année payable par CTM conformément à la facilité consortiale. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, CTM a engagé 36 808 \$ au titre de la commission de garantie (néant en 2021). La commission de garantie est incluse dans la charge d'intérêts et est payable le 31 août 2025 ou en cas de défaut. Au 31 décembre 2022, la commission de garantie à payer s'établissait à 36 808 \$ et elle était comptabilisée au poste « Intérêts à payer sur la dette à long terme » (néant en 2021).

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages non monétaires.

	2022	2021
Rémunération des principaux dirigeants composée de ce qui suit : Salaires, indemnités de fin de contrat de travail, autres avantages à court terme, jetons de présence et avantages postérieurs à l'emploi	11 622 \$	8 895 \$

b) Société mère

	2022	2021
Prêts du gouvernement du Canada (Compte du Canada) (note 17)	16 127 573 \$	14 246 000 \$
Intérêts/commissions d'attente	738 284	544 210
Dividendes	414 000	302 000
Trésorerie en dépôt dans le compte du Trésor	113 457	111 481
Commission de garantie à payer au gouvernement du Canada	36 808	-
Intérêts courus	-	4 437
Produits d'intérêts du compte du Trésor	1 976	129

c) Filiales

	2022	2021
Débiteurs de la CFUEC	224 \$	257 \$
Frais de gestion – CFUEC	600	600

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

30. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent la CDEV. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI et de Financière TMP sont pris en compte dans la catégorie « Autres » :

	2022						Chiffres consolidés
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	
État du résultat global							
Produits							
Produits tirés du transport	408 248 \$	197 106 \$ ¹⁾	605 354 \$	-	-	-	605 354 \$
Revenus locatifs	67 127	-	67 127	-	-	-	67 127
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	196 533	-	26 828	223 361
Autres produits	2 629	584	3 213	-	5 700	-	8 913
Autres produits/écart de conversion	1 836	27 200	29 036	7 012	2 385	(1 472)	36 961
	479 840	224 890	704 730	203 545	8 085	25 356	941 716
Charges							
Épuisement et amortissement	104 331	7 420 ²⁾	111 751	17 509	122	-	129 382
Exploitation et production	193 685	(635)	193 050	29 180	-	-	222 230
Salaires et avantages du personnel	91 062	1 742 ³⁾	92 804	1 616	2 631	-	97 051
Autres charges générales et administratives et écart de conversion	6 604	(2 690)	3 914	3 865	11 605	(148)	19 236
	395 682	5 837	401 519	52 170	14 358	(148)	467 899
Charges financières							
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	704 334	(704 334) ⁴⁾	-	-	-	-	-
Autres, montant net	1 934	(3 275)	(1 341)	-	-	-	(1 341)
Désactualisation (Charge) d'intérêts, montant net	-	(11 835) ⁴⁾	(11 835)	(3 107)	(44)	-	(14 986)
	(82 352)	88 474 ⁴⁾	6 122	5 369	336 888	(480 757)	(132 378)
	623 916	(630 970)	(7 054)	2 262	336 844	(480 757)	(148 705)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat							
Charge (produit) d'impôt	708 074	(411 917)	296 157	153 637	330 571	(455 253)	325 112
	174 076	(101 561) ⁵⁾	72 515	41 902	-	-	114 417
Bénéfice net	533 998	(310 356)	223 642	111 735	330 571	(455 253)	210 695
Autres éléments du résultat global	45 551 \$	983 \$⁶⁾	46 534 \$	- \$	93 768 \$	(93 418)\$	46 884 \$
État de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	325 871	(16 465) ⁷⁾	309 406	134 905	87 472	(577)	531 206
Actifs non courants	25 657 195	(686 295) ⁸⁾	24 970 900	239 296	17 954 535	(17 591 415)	25 573 316
	25 983 066 \$	(702 760)\$	25 280 306 \$	374 201 \$	18 042 007 \$	(17 591 992)\$	26 104 522 \$
Passifs							
Passifs courants	1 239 641	7 198 648	8 438 289	33 559	3 394	(3 200)	8 472 042
Passifs non courants	16 204 383	(7 139 262) ⁹⁾	9 065 121	110 715	16 133 956	(7 852 768)	17 457 024
	17 444 024 \$	59 386 \$	17 503 410 \$	144 274 \$	16 137 350 \$	(7 855 968)\$	25 929 066 \$
Capitaux propres	8 539 042 \$	(762 146)\$¹⁰⁾	7 776 896 \$	229 927 \$	1 904 657 \$	(9 736 024)\$	175 456 \$
	25 983 066 \$	(702 760)\$	25 280 306 \$	374 201 \$	18 042 007 \$	(17 591 992)\$	26 104 522 \$

	2021						
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global							
Produits							
Produits tirés du transport	376 945 \$	3 046 \$ ¹⁾	379 991 \$	-	-	-	379 991 \$
Revenus locatifs	63 619	-	63 619	-	-	-	63 619
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	150 716	-	14 940	165 656
Autres produits/écart de conversion	2 580	-	2 580	4 180	2 758	(2 022)	7 496
	443 144	3 046	446 190	154 896	2 758	12 918	616 762
Charges							
Épuisement et amortissement	102 374	7 927 ²⁾	110 301	29 659	124	-	140 084
Exploitation et production	174 521	(635)	173 886	23 903	-	-	197 789
Salaires et avantages du personnel	79 208	1 999 ³⁾	81 207	2 835	2 243	-	86 285
Autres charges générales et administratives et écart de conversion	8 530	(2 372)	6 158	3 701	7 419	(148)	17 130
	364 633	6 919	371 552	60 098	9 786	(148)	441 288
Charges financières							
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	373 981	(373 981) ⁴⁾	-	-	-	-	-
Autres, montant net	873	(873)	-	555	-	-	555
Désactualisation (Charge) d'intérêts, montant net	-	(8 274) ⁴⁾	(8 274)	(2 671)	(12)	-	(10 957)
	(87 756)	89 737 ⁴⁾	1 981	891	144 826	(305 629)	(157 931)
	287 098	(293 391)	(6 293)	(1 225)	144 814	(305 629)	(168 333)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat							
	365 609	(297 264)	68 345	93 573	137 786	(292 563)	7 141
Charge (produit) d'impôt	92 332	(73 288) ⁵⁾	19 044	29 477	-	-	48 521
Bénéfice net	273 277	(223 976)	49 301	64 096	137 786	(292 563)	(41 380)
Autres éléments du résultat global	20 991 \$	5 046 \$⁶⁾	26 037 \$	- \$	- \$	- \$	26 037 \$
État de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	264 551	(42 234) ⁷⁾	222 317	118 973	121 557	(754)	462 093
Actifs non courants	16 023 871	(170 880) ⁸⁾	15 852 991	255 783	14 857 280	(14 693 596)	16 272 458
	16 288 422 \$	(213 114) \$	16 075 308 \$	374 756 \$	14 978 837 \$	(14 694 350) \$	16 734 551 \$
Passifs							
Passifs courants	1 040 898	(1)	1 040 897	20 010	8 693	(1 788)	1 067 812
Passifs non courants	8 523 280	239 660 ⁹⁾	8 762 940	129 554	14 250 976	(7 552 600)	15 590 870
	9 564 178 \$	239 659 \$	9 803 837 \$	149 564 \$	14 259 669 \$	(7 554 388) \$	16 658 682 \$
Capitaux propres	6 724 244 \$	(452 773) \$¹⁰⁾	6 271 471 \$	225 192 \$	719 168 \$	(7 139 962) \$	75 869 \$
	16 288 422 \$	(213 114) \$	16 075 308 \$	374 756 \$	14 978 837 \$	(14 694 350) \$	16 734 551 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

30. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les IFRS, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci dessous :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les IFRS. Aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM comptabilise les produits tirés du transport de façon proportionnelle, en fonction des besoins en produits annuels du réseau TMPL, après ajustement pour les dépenses au titre des éléments de transfert prévus dans la demande visant le règlement avec droits incitatifs (le « RDI ») du réseau TMPL. L'écart entre les besoins en produits annuels aux termes du RDI et les droits facturés donne lieu à un ajustement qui sera comptabilisé dans les produits, soit au débit (si les droits facturés sont supérieurs aux besoins en produits aux termes du RDI), soit au crédit (si les droits facturés sont inférieurs aux besoins en produits aux termes du RDI). Selon les IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié et des droits facturés, sans ajustement pour perception au-delà ou en deçà des besoins en produits. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un produit d'assurance a été comptabilisé relativement aux règlements provisoires des réclamations liées aux inondations. En vertu des PCGR des États-Unis, une tranche de 27,2 millions de dollars du produit a été comptabilisée à titre de recouvrement des coûts en capital liés aux actifs à tarifs réglementés. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés selon les IFRS, ces produits sont comptabilisés dans les autres produits.

2) L'amortissement est plus élevé aux termes des IFRS en raison d'immobilisations corporelles plus importantes découlant de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, aucune obligation de démantèlement n'est comptabilisée selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des IFRS en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux référentiels comptables. Aux termes des IFRS, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des IFRS, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des IFRS est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les IFRS. Il n'y a aucune obligation de démantèlement à désactualiser aux termes des PCGR des États-Unis.

5) L'impôt calculé en vertu des IFRS est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux IFRS diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs courants sont inférieurs selon les IFRS, essentiellement en raison d'écarts temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des IFRS.

8) Les actifs non courants sont plus élevés selon les normes IFRS en raison des ajustements au goodwill et aux immobilisations corporelles. À l'acquisition de CTM, un goodwill a été comptabilisé à hauteur de l'écart entre la juste valeur de la contrepartie payée par rapport à la juste valeur estimative des actifs nets acquis. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les IFRS, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. Par suite de l'acquisition, les immobilisations corporelles sont plus élevées en raison de la comptabilisation de l'obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des IFRS.

9) Les passifs non courants sont plus élevés selon les IFRS, essentiellement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement. CTM ne comptabilise pas d'obligation de démantèlement aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue de l'abandon sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les IFRS. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les IFRS lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. CTM a également classé la facilité de prêt consortiale comme non courante selon les PCGR des États-Unis, car une modification a été apportée avant la publication des états financiers. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS totalise 762 millions de dollars et l'incidence sur le résultat net de 2022 se chiffre à 310 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

31. CHANGEMENT DE CLASSEMENT

En 2022, la Corporation a modifié le classement des placements à court terme de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » à « Placements à court terme » à l'état consolidé de la situation financière, afin de mieux refléter la nature de l'actif plutôt que son objet. Les montants comparatifs ont été reclassés pour des raisons d'uniformité, ce qui a entraîné le reclassement d'un montant de 31 013 \$ du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au poste « Placements à court terme » en 2021. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'ajustement des produits d'intérêts liés aux activités d'exploitation a diminué de 43 \$: les « flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement » ont diminué de 30 970 \$ avec l'ajout de l'acquisition de placements à court terme; et la « variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » et la « trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice » ont diminué de 31 013 \$. Le reclassement n'a eu aucun impact sur l'actif total ou le résultat global de la société.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

i. Après la fin de l'exercice, le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la facilité de prêt consortiale qui devient une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans selon les principes de l'Équateur 4 (« EP4 ») d'un total de 11,0 milliards de dollars établie auprès d'un consortium de prêteurs, qui inclut une facilité de lettres de crédit de 100 millions de dollars. EP4 est un référentiel de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets de développement. La facilité consortiale à long terme vient à échéance le 24 mars 2025 et permet à CTM de demander certaines modalités de prolongation jusqu'au 31 août 2025. Elle comprend également une garantie fournie par le gouvernement du Canada assortie de frais connexes.

ii. Le 31 janvier 2023, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2023-39) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin de constituer une filiale à cent pour cent et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de la filiale. Le 8 février 2023, la Corporation a constitué en société la Corporation d'Innovation Canada (« CIC ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de commencer le recrutement de cadres supérieurs et d'établir les activités de CIC. La création de CIC fait suite à l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2022 de créer une agence d'innovation pour stimuler les investissements des entreprises canadiennes en recherche et développement et favoriser la croissance économique.



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada



La Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone : 416 966-2221

Télécopieur : 416 966-5485

Site Web : www.cdev.gc.ca